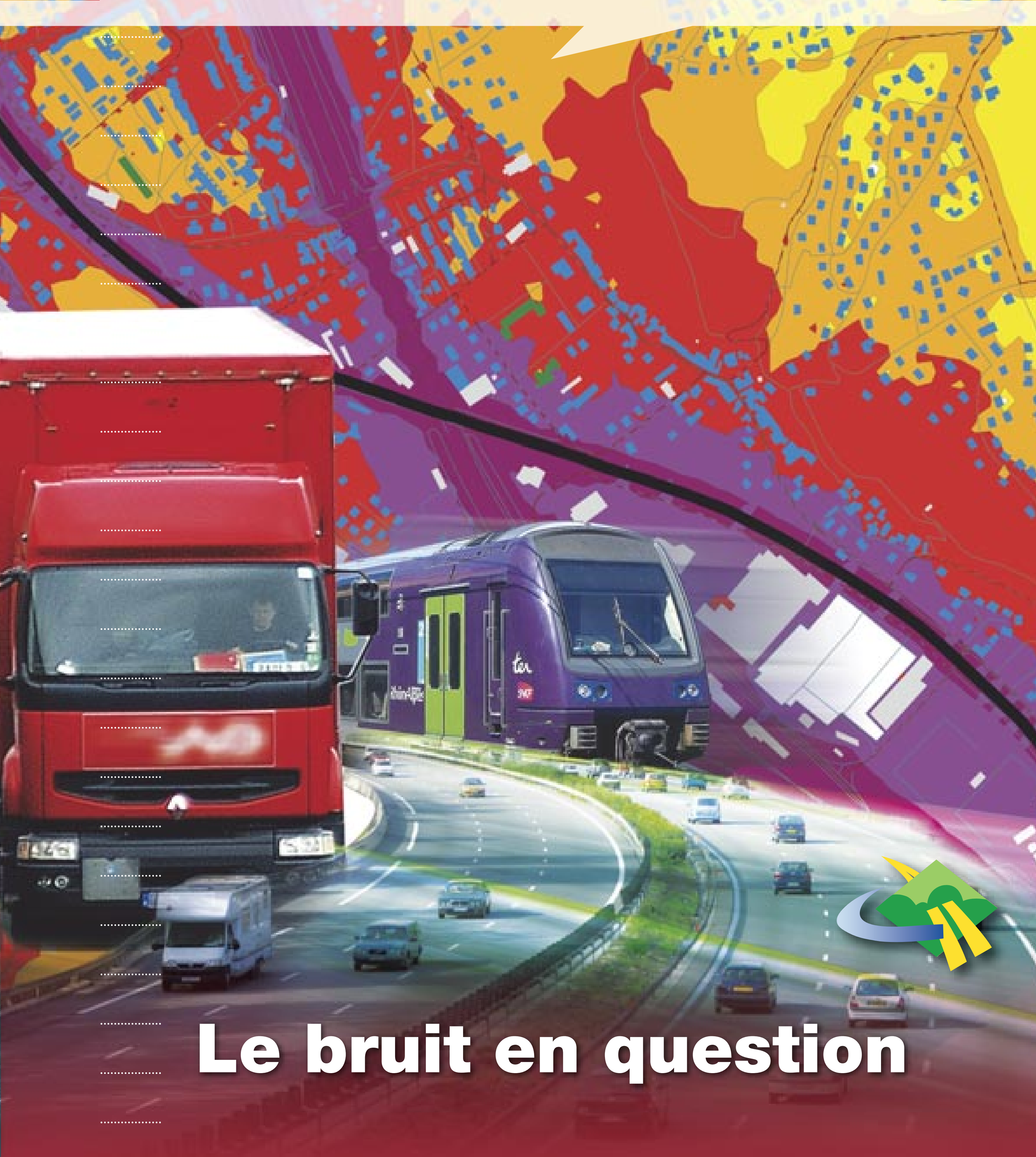
PRINTEMPS 2012 / N°108

Chasse.Info

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHÔNE



Le bruit en question



© MD

Dossier

Une carte stratégique des bruits a été dressée, par le service « Environnement » de ViennAgglo, pour le territoire de la commune de Chasse-sur-Rhône. Son objectif est de répertorier les sources principales de nuisances sonores et leur impact sur la population chassère, afin de pouvoir élaborer un Plan de prévention des bruits dans l'environnement.

Le sommaire



© MD

L'épicerie solidaire a été inaugurée le 24 mars.

Chasse Info
Magazine trimestriel de la Commune de Chasse-sur-Rhône

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Rioult
Mairie de Chasse-sur-Rhône
Cabinet du maire / Culture et communication
T. 04 72 24 48 10
F. 04 72 24 48 19

Réalisation et impression :
Sitbon et associés/Micro5
T. 04 37 85 11 11

Couverture :
conception Pascale Sentenac
Photos intérieures :
Marc Donikian (signalées © MD)



Mairie de Chasse-sur-Rhône
Hôtel de Ville
Place Jean-Jaurès - BP 4
38670 Chasse-sur-Rhône
T. 04 72 24 48 00
F. 04 72 24 48 19
mairie-chasse-sur-rhone@orange.fr
www.chasse-sur-rhone.com

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
Le samedi : 9h-11h30 (sauf en juillet et en août)

Budget 2012 : la dominante « Moleye »

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif (BP) 2012 le 28 mars dernier. Sans vouloir vous présenter ici en détail ce budget, qui vous est expliqué par ailleurs dans le dernier « Chasse, ils ont dit… », il est important de revenir sur un certain nombre de points dont la dominante, en Investissement, reste sans conteste la réalisation du complexe sportif de Moleye.

Section de Fonctionnement

Des dépenses maîtrisées

La hausse des prix a été de + 2,5 % en 2011. L'augmentation globale des charges à caractère générale prévue au BP 2012 est limitée à + 2,97 %, à un peu plus de 2 millions d'euros. Cette augmentation tient compte de l'inflation et de l'accroissement des services rendus à la population (augmentation du nombre d'enfants en classes de découverte, fréquentation en hausse du restaurant et des transports scolaires). La hausse du coût de l'énergie est également prise en compte mais pas celle du taux de la TVA de + 1 %, prévue pour le 1er octobre 2012 dont l'entrée en vigueur dépendra du résultat des prochaines élections…

La progression des frais de personnel a également été limitée : + 3,41 %, à 2,8 millions d'euros environ. Le salaire des agents est bloqué depuis deux ans par l'État. Seules les promotions individuelles permettent des revalorisations et sont donc prises en compte. Un seul nouveau poste a été intégré : celui de la conseillère en Économie sociale et familiale recrutée à mi-temps pour l'épicerie solidaire. Sinon, le nouveau poste de responsable du complexe sportif, créé à partir du mois de juillet 2012, sera lui compensé par le non-remplacement d'un agent des services techniques partant à la retraite. Signalons aussi qu'en ce qui concerne les frais de personnel, les organismes bancaires classent la Commune parmi « les bons élèves », avec un ratio de 46 % par rapport à nos dépenses réelles de Fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante suivent également l'augmentation du coût de la vie, à 766 500 euros. La ligne principale concerne les subventions aux associations ; elle est quasiment maintenue au même niveau qu'en 2011 (à 546 000 euros), ce qui est une bonne nouvelle pour la pérennité de leurs actions.

Les frais financiers (remboursement des intérêts des emprunts) diminuent de 4,8 %, à 383 000 euros, ce qui est aussi une bonne nouvelle pour la Commune. De ce fait, **le total des dépenses prévisionnelles de Fonctionnement s'établit à quelque 7,8 millions d'euros.**

Une faible augmentation des impôts

Les recettes courantes évoluent faiblement et celles qui augmentent présentent des caractéristiques particulières : la participation des parents au restaurant scolaire (195 000 euros), du fait de l'augmentation du nombre des enfants qui le fréquentent ; la taxe locale sur la publicité extérieure (90 000 euros), à cause de la réévaluation des bases de calcul par l'État ; les droits de mutation (179 000 euros), compte-tenu de l'importance des transactions immobilières dans notre ville.

L'aide de l'État (la dotation forfaitaire) notifiée à la Commune est en progression de + 2,8 %, à 476 500 euros. Mais cette progression s'explique uniquement par l'augmentation de la population, passée de 5 000 habitants en 2011 à plus de 5 200.

La recette la plus importante reste l'attribution de compensation versée par ViennAgglo. Comme son nom l'indique, ce versement compense l'encaissement direct depuis 2002, par la communauté d'agglomération du Pays viennois, de l'ancienne Taxe professionnelle versée par les entreprises. Depuis de nombreuses années, cette dotation de compensation est stable, à 3,2 millions d'euros.

Pour équilibrer ses recettes et se ménager une certaine marge d'autofinancement, la Municipalité a dû programmer une augmentation limitée des impôts : + 1 % sur les taux d'imposition de la Taxe d'habitation et du Foncier non-bâti ; + 2 % sur le taux du Foncier bâti. Pour les contribuables, l'augmentation sera d'environ + 2,8 %, pour la Taxe d'habitation et le Foncier non-bâti, et de + 3,8 %, pour le Foncier bâti, dont le taux communal reste inférieur à la moyenne nationale : 15,91 % contre 19,89 %. À Chasse, les entreprises payent 60 % de cet impôt alors que la Taxe d'habitation est exclusivement perçue sur les ménages. Le Foncier bâti rapporte deux fois plus que la Taxe d'habitation : 1 335 000 euros contre 655 000 euros.

Malgré tout, le produit global des impôts décidés par la Commune (2 034 000 euros) reste inférieur à l'attribution de compensation versée par ViennAgglo (3 200 000 euros). Ces deux recettes cumulées représentent plus des deux-tiers des ressources de Fonctionnement de la Mairie (environ 7,8 millions d'euros).

Section d'Investissement

La dominante « Moleye »

Le budget d'Investissement de la Commune dépasse de loin, en 2012, celui de Fonctionnement : plus de 12 millions d'euros. La principale opération prise en compte, en dépenses comme en recettes, concerne la réalisation du complexe sportif de Moleye. Exceptionnellement et pour une meilleure visibilité, la Mairie a souhaité intégrer les restes à réaliser de l'année 2011 dans le budget 2012. En plus des 4 155 000 euros payés en 2011 et des 2 830 000 euros de restes à réaliser, 1 530 000 euros sont à nouveau affectés à l'opération cette année. Soit, avec ces restes à réaliser, 4 360 000 euros à payer en 2012 et 8 515 000 euros sur les deux années.

En recettes, malgré l'avance faite par le groupe Casino de 3 millions d'euros, les 6 millions d'euros de la vente des terrains des Escalières figureront également sur l'année 2012, la signature de l'acte définitif ayant dû être retardée. La plus grande partie des subventions attribuées à la Commune pour cette opération (environ 1,7 millions d'euros) sera également perçue en 2012. Enfin, du fait des travaux déjà réalisés à Moleye en 2011, le remboursement par l'État de la TVA payée aux entreprises devrait rapporter 850 000 euros à la Mairie en 2012 (contre 242 000 euros en 2011, sur les travaux 2010).

Les autres opérations programmées

La priorité budgétaire a donc été donnée au nouveau complexe sportif. Toutefois, dans le cadre du budget primitif général comme dans celui du budget spécifique « Eau », d'autres opérations sont inscrites :

- l'aménagement d'un embarcadère sur les bords du Rhône, pour 375 000 euros. Subventions déduites, l'opération devrait coûter à la Commune un peu plus de 158 000 euros HT ;
- la poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs des Barbières, pour 100 000 euros, avec 70 000 euros de subventions ;
- l'aménagement de l'allée des Acacias, avec 60 000 euros sur le budget général et 100 000 euros sur le budget « Eau » ;
- le début d'un programme triennal d'adduction d'eau, pour 470 000 euros.

Les opérations courantes de maintenance ont été autant que possible préservées (acquisition de matériel, gros entretiens des bâtiments, mobiliers urbains…). Enfin, la masse à emprunter, pour le budget général 2012 (950 000 euros), est légèrement inférieure au montant de la dette en capital remboursée (990 000 euros). Malgré les énormes investissements réalisés cette année (plus de 12 millions d'euros au budget général), Chasse poursuivra donc son désendettement.

Exercice toujours difficile, le budget primitif 2012 de notre ville n'en témoigne pas moins d'une gestion à la fois maîtrisée en Fonctionnement et audacieuse en Investissement.



Le billet

Tous les trois ans vient le moment du renouvellement du marché public qui encadre règlementairement l'exécution de la presse municipale à Chasse-sur-Rhône. Et le temps passe très vite. Si vite qu'il nous a bien fallu nous rendre à l'évidence, début janvier dernier : le marché 2009-2012 était arrivé à échéance et il nous fallait donc déjà relancer un appel d'offres, pour la période 2012-2015.

Ce fut aussitôt chose faite par l'intermédiaire d'un hebdomadaire isérois d'annonces légales, dans les tout premiers jours du mois de février. Si plusieurs sociétés ont retiré le dossier de consultation, seules deux d'entre elles y ont finalement répondu mais l'une d'elles de manière incomplète.

Au terme normal de la procédure, c'est donc à nouveau à la société Sitbon et associés, installée à Rillieux-la-Pape, qu'a été attribué ce marché pour les trois années à venir.

La rédaction ne peut ici que s'en réjouir, compte tenu de la grande qualité à la fois des relations qu'elle entretient avec ces professionnels de la communication publique et du travail qu'ils fournissent, tout au long de l'année, pour le compte de la Commune.

Bonne lecture.

La rédaction



LE MOT DU MAIRE



Jean-Pierre Rioult lors de l'inauguration des « Fourneaux extraordinaires », le 24 mars

2012 sera une année décisive pour notre pays comme pour notre commune.

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, nous serons en effet entre les deux tours de l'élection présidentielle, à quelques jours du débat qui opposera les deux derniers candidats en lice. En cette période électorale, je souhaite qu'un taux massif d'abstention ne soit pas, au soir du 22 avril, le fait marquant du premier tour, avec son lot de mauvaises surprises et de désillusions. Voter, c'est exercer pleinement son devoir de citoyen pour ne pas être relégué au rang de sujet. Voter, c'est permettre à un nouveau président de la République puis à une nouvelle majorité parlementaire d'infléchir les orientations politiques actuelles, notamment en matière de réforme territoriale, dont ont tant souffert les collectivités locales depuis cinq ans. Voter, c'est enfin exprimer sa volonté de voir notre pays se réunir et se redresser après cinq années marquées par les divisions, les injustices et l'inefficacité.

Agir (localement) pour l'emploi et la croissance

Car, plus que jamais, la relance économique et l'emploi doivent être au cœur de nos préoccupations. Au niveau national, des initiatives fortes devront être prises pour soutenir la production et la croissance. La tâche ne sera pas aisée et nécessitera des efforts justement répartis. Tout devra être mis en œuvre pour que la finance, par exemple, soit mise au service de l'économie réelle et du travail et non plus seulement de la spéculation. À l'échelon local, l'action conduite par la Municipalité depuis plusieurs années a fait la démonstration de son volontarisme et de son efficacité en la matière. Nombreux sont les dossiers à témoigner de l'attention constante que nous portons à la création d'emplois et au développement économique dans notre commune, en lien souvent avec les services de ViennAgglo.

Les négociations menées avec l'Immobilière Géant Casino en vue de l'extension prochaine du centre commercial de Chasse-Sud en sont un parfait exemple. Favoriser ce projet aux Escalières nous a certes permis de vous offrir un complexe sportif flambant neuf à Moleye mais, surtout, il sera fortement pourvoyeur d'emplois locaux. D'un côté, la vente des terrains aura rapporté six millions d'euros à la Commune ; de l'autre, les enseignes qui s'implanteront dans la future zone commerciale devraient générer quelque 150 emplois nouveaux. Le développement du parc d'activités des Platières, d'intérêt communautaire, va dans le même sens et le maire de Chasse-sur-Rhône ne peut que se réjouir de le voir enfin se remplir et attirer de nouvelles entreprises sur son territoire. Enfin, à côté de chez nous, l'implantation programmée de Lustucru à Communay s'annonce elle aussi comme une belle opération en termes économiques puisque ce sont 300 emplois qui seront créés sur place dans un premier temps.

Nous ne pouvons que soutenir ces différentes initiatives qui concourent au développement et au renforcement de notre bassin d'emploi. Mais ce développement doit bien sûr être encadré et respectueux de l'environnement humain et naturel. C'est ce dont témoigne le dossier central de ce numéro, consacré au projet porté par le service « Environnement » de ViennAgglo qui est de cartographier le bruit à Chasse-sur-Rhône. Il s'agit de connaître les sources sonores et leur implantation, pour pouvoir élaborer ensuite des stratégies de protection et de défense plus efficaces avec l'ensemble des émetteurs de bruits.

Je vous donne rendez-vous au mois de juillet prochain, après ce printemps riche de promesses et d'espoir.

Jean-Pierre RIOULT

CHASSE en images

Les bons chiffres du Téléthon 2011

Le vendredi 9 décembre, à l'issue de l'inauguration des locaux rénovés, la présidente du centre social Paul-Vittoz, Arlette Lardière, a remis les sommes collectées lors des manifestations organisées à Chasse-sur-Rhône, à l'occasion de l'édition 2011 du Téléthon, au représentant départemental de l'Association Française des Myopathies. Grâce à l'implication des organisateurs, des associations locales partenaires et des sapeurs-pompiers, les Chassères se sont fortement mobilisés cette année encore puisque c'est un chèque de 5 740,48 € qui a ainsi été symboliquement remis à Monsieur Laurençon ce soir-là, en présence de Jean-Pierre Rioult et de nombreuses personnalités.





Noces de palissandre

Michèle et Gaëtan Nicoletti ont fêté, à la fin de l'année 2011, leurs 65 ans de mariage, en présence de toute leur famille. Ils se sont unis en Sicile le 19 novembre 1946, avant de venir en France et de s'installer à Chasse-sur-Rhône en août 1948, commune qu'ils ne quitteront plus. De leur union sont nés trois enfants : Michel, né en 1947 en Sicile, ainsi que Carméline (ancienne élue municipale) en 1950 et Joseph en 1953, tous deux nés à Chasse. Michèle et Gaëtan coulent aujourd'hui des jours paisibles, entourés de leurs quatre petits-enfants et de leurs neuf arrière-petits-enfants.

Centenaire

Le dimanche 15 janvier 2012, toute la famille de Marcelle Cordonnier était réunie au bâtiment du Château pour célébrer son centième anniversaire. Marcelle, de son nom de jeune fille Renaud, est en effet née le 9 janvier 1912 à Saint-Vincent-Bragny, en Saône-et-Loire. Elle est arrivée à Chasse avec son mari Jules Cordonnier en 1932, pour ne plus en repartir. Le maire de Chasse-sur-Rhône, Jean-Pierre Rioult, entouré de plusieurs élus locaux, était venu lui rendre hommage en remettant officiellement la médaille de la Commune à celle qui fut conseillère municipale pendant plus de trois décennies. Bon anniversaire Madame !





4e Foulées de Chasse

Si le temps maussade a refroidi les randonneurs à pied qui n'étaient que neuf au départ, il n'a aucunement tempéré les ardeurs des compétiteurs présents lors de la quatrième édition des Foulées de Chasse-sur-Rhône, le 29 janvier dernier. À l'image du Chassère Roger Normand, plus de 400 athlètes, contre 250 en 2011, ont pris le départ de cette course pédestre qui a vu la victoire de Jérôme Germain, d'Anjou, et qui connaît un succès grandissant d'année en année. Pour la plus grande satisfaction de l'association organisatrice, « Sang pour Sang Sport », qui œuvre pour la lutte contre le lymphome.

Une pluie de confettis

Le mardi 6 mars en fin de journée, le centre social Paul-Vittoz organisait son traditionnel défilé du carnaval. Les enfants des écoles avaient revêtu pour l'occasion de magnifiques costumes dont les poches étaient pleines de confettis multicolores. Le groupe de percussions brésiliennes « Lézarythmik » a animé le cortège entre la place Jules-Ferry, la place Jean-Jaurès et les rues alentour pendant que des échassières grimées et costumées assuraient le spectacle jusqu'à l'embrasement final de Monsieur Carnaval. Le froid persistant et la météo incertaine n'auront donc pas réussi à gâcher cette belle fête familiale, suivie par de très nombreux parents.





Cérémonie de citoyenneté

C'est le vendredi 9 mars dernier que la carte d'électeur et le livret citoyen étaient remis aux jeunes gens âgés de dix-huit ans et donc nouvellement inscrits sur les listes électorales de Chasse. 56 nouveaux jeunes électeurs et électrices étaient présents sur les listes communales au 31 décembre 2011. Lors de cette cérémonie organisée à l'hôtel de ville, le maire, Jean-Pierre Rioult, a insisté notamment auprès d'eux sur le fait que voter est un droit mais également un devoir civique qui permet à chacun d'exprimer ses choix de citoyen : *« Devenir électeur est aussi une respon-sabilité,* leur a expliqué le maire. *Se rendre aux urnes est une démarche décisive qui fonde la démocratie locale et nationale. »*

Tondeuse « écologique »

Afin de nettoyer plusieurs parcelles communales peu accessibles, la Municipalité a fait le choix original de louer des moutons de Soay à l'association Naturama. Le petit troupeau, composé d'un bélier et de quatre brebis, a pris ses quartiers de printemps sur un terrain très escarpé, en contrebas de l'avenue Général-de-Gaulle. Toutes les femelles sont en gestation et les petits devraient voir le jour prochainement dans notre commune, si ce n'est déjà fait. Le troupeau restera à Chasse-sur-Rhône jusqu'au mois de juin prochain. Particularités : ces moutons ne bêlent pas et n'ont pas besoin de tonte puisqu'ils muent. Robustes, ils sont particulièrement indiqués pour l'entretien des terrains.



Inauguration

Les « Fourneaux extraordinaires » sont ouverts !

Les « Fourneaux extraordinaires » ont été inaugurés le 24 mars par le maire de Chasse-sur-Rhône, Jean-Pierre Rioult, qui a coupé le traditionnel ruban tricolore en présence d'Erwann Binet, vice-président du Conseil général de l'Isère, et de Jacques Remiller, député de l'Isère. La cérémonie s'est poursuivie par une journée festive au cours de laquelle de nombreux stands étaient proposés aux enfants dans le parc du Château.



Nous vous avons déjà longuement parlé de la création d'une épicerie solidaire à Chasse dans nos précédentes éditions. En service depuis le mois de décembre 2011, « Les Fourneaux extraordinaires » sont d'ores et déjà plébiscités par un grand nombre de personnes. Ils sont situés dans le quartier du Château, rue Wagner. Et les premières familles qui y ont été accueillies par Magali Boulud, conseillère en économie sociale et familiale, ont témoigné de leur intérêt pour ce type de structure dont les premiers objectifs sont l'alimentation et la solidarité.
C'est le samedi 24 mars dernier, qu'élus, partenaires, bénévoles et habitants se sont retrouvés en fin de matinée pour procéder à l'inauguration officielle de ce nouveau lieu d'accueil utile et chaleureux !
Après les discours des autorités, un vin d'honneur « déjeunatoire » était offert sur l'esplanade du Château par la Municipalité. L'après-midi, des stands étaient proposés aux familles venues nombreuses ce jour-là, autour du thème de l'alimentation. Les plus grands ont parcouru la commune à la recherche de cinq balises destinées à leur faire résoudre des énigmes autour de légumes anciens et oubliés ou d'épices mystérieuses. Les plus petits quant à eux devaient reconnaître des cris d'animaux et découvrir à leur tour de nouveaux goûts avec, à la clef, un goûter à gagner et à partager.
Point d'orgue de cette journée : un atelier de slam consacré à la « parole autour de la solidarité » permettait d'aborder le thème central de cette manifestation mais d'une manière originale.

Remercions ici chaleureusement tous les bénévoles et les partenaires qui se mobilisent activement depuis le début de ce projet. Par leur seule présence, ils prouvent une fois encore que la solidarité n'est pas un vain mot à Chasse-sur-Rhône.



L’épicerie solidaire : mode d’emploi

Qu’est-ce que c’est ?

Les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, aussi proches que possible d’un magasin d’alimentation générale, elles mettent à la disposition de leurs usagers, orientés par les travailleurs sociaux, des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière. La contribution financière participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix, qui sont les valeurs fondamentales des épiceries solidaires. L’ambition d’une offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, est de promouvoir l’autonomie des personnes et leur insertion durable.

Qui peut venir ?

Exclusivement des familles chassères orientées là par des travailleurs sociaux comme les assistantes sociales de la Mairie, du Conseil général de l’Isère ou encore de l’APMV (pour les gens du voyage). En effet, des critères de ressources et la mise en place d’un projet personnel ou familial spécifique sont requis.

BUDGET DE L’OPÉRATION

Recettes

Subventions 2010 : 6 000 €
- Caf : 2 000 €
- ViennAgglo : 1 000 €
- Département de l’Isère : 1 000 €
- Acsé (État) : 2 000 €

Subventions 2011 : 20 000 €
- Fondation de France : 5 000 €
- ViennAgglo : 4 000 €
- Département de l’Isère : 8 000 €
- Acsé (État) : 3 000 €

Subventions 2012 (prévisions) : 13 000 €
- ViennAgglo (CUCS) : 2 000 €
- Département de l’Isère : 6 000 €
- Caf : 5 000 €

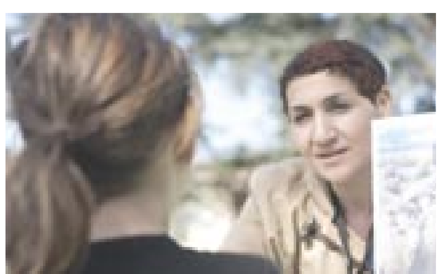
Dépenses (2011)
- Investissement : 11 500 €
- Fonctionnement : 19 245 €
- + valorisation du poste de CESF (sept.-déc. 2011) : 5 000 € env.

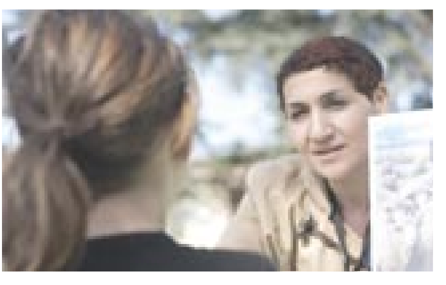




Les bénévoles ont été mis à l’honneur lors de cette inauguration.







Combien de temps peut-on bénéficier des services de l’épicerie ?

La durée varie de 3 à 12 mois maximum. Elle est fonction du temps nécessaire à la réalisation du projet personnel ou familial préalablement défini et contractualisé avec les travailleurs sociaux.

Quand l’épicerie est-elle ouverte au public et qui dois-je contacter pour avoir de plus amples renseignements ?

L’épicerie solidaire est ouverte au public les mardis, de 15h30 à 19h, et les jeudis, de 9h à 11h. Votre interlocutrice sur place s’appelle Magali Boulud, conseillère en économie sociale et familiale, qui assure la gestion et l’animation des « Fourneaux ».

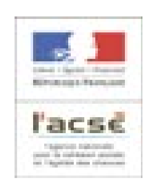
L’épicerie solidaire est aussi est un lieu de dépôt-vente de paniers « bio » proposés par « Les Jardins de Lucie » à Communay. Il suffit pour cela d’adhérer à cette association d’insertion. Tous les Chassères sans exception peuvent bien sûr bénéficier de ce service.

Épicerie solidaire « Les Fourneaux extraordinaires »
48, rue Wagner à Chasse-sur-Rhône
T. 04 78 44 24 79

















En travaux





Le maire et le directeur général des services en visite dans le quartier

Quartier de l'Église : après l'allée des Chênes, l'allée des Acacias

La Commune poursuit ses efforts de rénovation dans les anciens lotissements créés par les Hauts-Fourneaux de Chasse. Il y a peu, tous les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement du quartier du Rhône ont été remplacés : ils en avaient bien besoin.
Actuellement, dans le quartier de l'Église, c'est l'allée des Acacias qui fait l'objet d'importants travaux, comme ce fut le cas il y a quelques années pour l'allée des Chênes qui avait déjà été entièrement refaite dans le même secteur.
Le même mode opératoire a d'ailleurs été retenu pour l'allée des Acacias. Tous les réseaux, qu'ils soient souterrains ou aériens, sont repris. Et, pour les aériens, l'enfouissement est de mise. C'est ce qui fait la différence avec le quartier du Rhône qui avait été traité en une seule fois mais uniquement pour l'adduction d'eau et l'assainissement. Un traitement rue par rue n'était pas concevable techniquement dans le quartier du Rhône alors qu'il était parfaitement envisageable dans les cités de l'Église.
Une nouvelle fois, ViennAgglo et la Mairie de Chasse ont coopéré pour la réalisation de cette opération. En fonction de leurs compétences respectives, ViennAgglo prend en charge la voirie et l'assainissement ; la Commune de Chasse-sur-Rhône l'adduction d'eau et l'éclairage public. Et le Syndicat Énergies du Département de l'Isère (SEDI) s'occupe, avec le concours financier de la Mairie, de l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique.
Après un appel d'offres commun, la réalisation des travaux « humides » (adduction d'eau et assainissement) ainsi que la réfection de la chaussée après mise en place des réseaux a été confiée à l'entreprise SADE. L'enveloppe globale de l'opération (avec les autres travaux et la maîtrise d'œuvre) est de l'ordre de 300 000 euros HT : un coût qui démontre bien l'effort financier fourni par nos collectivités (ViennAgglo et Mairie de Chasse).
Quand les travaux seront terminés, l'allée des Acacias présentera un autre visage. Et surtout, pour les riverains, leurs raccordements en eau et en assainissement seront conformes.
Seul bémol à cette satisfaction générale, à l'heure d'écrire cet article, l'enlèvement des vieux réseaux aériens reste bloqué par France Télécom. Alors que les fourreaux souterrains de raccordement ont été mis en place par le SEDI, il semble que France Télécom n'ait plus de crédits pour poser simplement de nouveaux câbles dans ces fourreaux… Où va-t-on ? Espérons que le problème pourra être solutionné rapidement : les vieux poteaux en béton et les fils aériens n'ont rien d'esthétique et personne n'envisage plus de les conserver.

Déménagement du service « Maintenance » aux Platières

Il était annoncé dans notre précédent numéro ; il est actuellement en cours. La première tranche du nouveau centre technique municipal a été réceptionnée dans le parc d'activité des Platières. De ce fait, la partie « Maintenance » (c'est-à-dire l'entretien des bâtiments municipaux) de nos services techniques peut donc prendre possession de ses nouveaux locaux.

Elle était prioritaire pour deux raisons :
• d'abord et depuis la création de ces services, elle était la plus mal lotie. À l'origine installé dans les sous-sols du bâtiment du Château, le service « Maintenance » avait ensuite pu récupérer les anciens vestiaires de la piscine, après la fermeture de celle-ci en 2005. Mais, même si les agents communaux avaient astucieusement transformé les locaux, ce n'était pas l'idéal : reconvertir et adapter d'anciens vestiaires en locaux techniques était quasiment mission impossible ;
• ensuite, la deuxième raison du déménagement prioritaire de ce service est l'extension prochaine du centre commercial de Chasse-Sud. Cette extension englobera en effet l'emplacement de l'ancienne piscine. Il n'était donc plus question de rester sur place.
Mais les employés municipaux concernés y gagnent grandement au change. Les nouveaux locaux construits sont parfaitement adaptés à leurs besoins. Rangements pour le matériel, place pour les véhicules, vestiaires, sanitaires, bureaux : la conception et la réalisation sont modernes et pratiques.
Reste que l'aménagement de l'étage de l'ensemble construit (deuxième tranche) et celui du local attenant destiné au service Voirie (troisième tranche) ne sont pas encore d'actualité. Le budget 2012 n'a en effet pas permis d'inscrire les sommes correspondantes (environ 500 000 euros pour chaque tranche). Mais il fallait démarrer tout de suite la construction de ces nouveaux locaux techniques. Une première phase est donc accomplie : on ne peut que s'en réjouir et s'en féliciter.



Complexe sportif de Moleye : un chantier impressionnant



Dans nos précédents numéros, nous vous avons rendu compte de l'avancement du chantier du nouveau complexe sportif de Moleye. Dans nos prochaines éditions, à l'occasion de sa mise en service partielle (pour le football) puis totale (avec le tennis et le badminton), nous procéderons à une visite guidée et détaillée de cet ensemble. Toutefois, à l'aide de prises de vue récentes, nous voulons attirer dès à présent votre attention sur le caractère impressionnant de ce futur équipement municipal. Par sa taille mais aussi par son élégance et son intégration dans le paysage des Hauteurs, il contribuera au nouveau visage et au rayonnement de notre commune.

Une dimension peu commune

Du chemin de Moleye, on peut poser un regard panoramique sur l'ensemble du site. Apparaît aussitôt le terrain d'honneur enherbé, encadré d'un côté par les vestiaires-tribunes, eux-mêmes protégés des intempéries par une couverture aux lignes fines et esthétiques. De l'autre côté, ce terrain d'honneur est délimité par des gradins paysagers composés de blocs de pierre judicieusement disposés. Au fond, la charpente métallique de la future halle sportive se dresse. Le double niveau de cette charpente interpelle le regard mais il permettra un meilleur éclairage naturel du futur bâtiment.

Des vestiaires-tribunes de qualité

De loin comme de près, les vestiaires-tribunes, qui doivent bientôt être livrés, en imposent à la fois par leur taille, leur élégance, leur caractère pratique et leur insertion dans le site. Ils sont grands, puisqu'ils abritent six vestiaires complets pour les équipes de football avec les douches correspondantes ainsi que des vestiaires pour les arbitres. Ils sont beaux, comme en témoignent les gradins, aux sièges verts et blancs (les couleurs du foot à Chasse) ou le revêtement en bois de la partie « réception » située en haut des tribunes. Comme le montrent les vestiaires et les douches qui accueilleront les joueurs, ce bâtiment est fort bien conçu, le matériel parfaitement étudié et robuste, l'ensemble tout à fait adapté : placé entre les terrains de foot synthétiques et le terrain d'honneur en gazon naturel, il permet en effet d'assister aux matchs d'un côté ou de l'autre.

Des pelouses en synthétique, pour le côté pratique

Si la couleur verte est d'ores et déjà dominante, c'est parce que deux des trois terrains réalisés l'ont été en pelouse synthétique : le terrain d'entraînement pour les adultes et celui, plus petit, pour les enfants de moins de neuf ans. Pourquoi ? Parce que ces terrains doivent être utilisés quotidiennement et par plusieurs équipes. Il faut qu'ils puissent résister à un tel rythme. Les terrains en gazon naturel ne le permettent pas car ils doivent avoir le temps de se reposer et de se régénérer. De plus, en période de mauvais temps, de neige ou de gel, les terrains naturels souffrent beaucoup ; pas ceux en revêtement synthétique. Sans compter que pour une collectivité, si le coût en termes d'investissement est plus important, les frais d'entretien sont moins élevés : il n'y a pas de tonte à prévoir et le tracé n'est pas à refaire entre chaque match. Alors, pour le GS Chasse Foot, il n'y a pas « photo » : entre les installations que quittent les joueurs aux Escalières et celles qu'ils gagnent à Moleye, le bénéfice est énorme. Sans doute va-t-il falloir s'y habituer mais combien de clubs rêveraient que de tels équipements soient mis à leur disposition ?

Un environnement paysager



Le choix d'insérer le nouveau complexe sportif dans un environnement paysager a été voulu dès le départ par la Mairie et son urbaniste, Monsieur Giacometti. Il s'est traduit par une insertion paysagère réussie des bâtiments, conçue par l'agence d'architectes A3 de Grenoble, mais aussi par la plantation de nombreux arbres et arbustes sur le site. Il faut saluer, à cet égard, le travail du bureau d'études 3D Infrastructures de Salaise-sur-Sanne. Le symbole de cette intégration paysagère est le parcours de santé qui doit permettre à tous les Chassères, en s'y promenant par exemple, de s'approprier ce nouveau complexe sportif. Ce cheminement piétonnier traversera, sur des ponts de bois, les bassins de rétention prévus pour les eaux de ruissellement. Lieu de détente pour les sportifs bien sûr mais aussi pour tous les habitants de la commune, le nouveau complexe de Moleye doit devenir un véritable lieu de vie pour Chasse-sur-Rhône et ses habitants.



En travaux

Chemins de Charmotte et de Limon : avant et après

Six photos et quelques commentaires sur des transformations dont on s'aperçoit sur le moment mais que l'on oublie souvent aussitôt après…

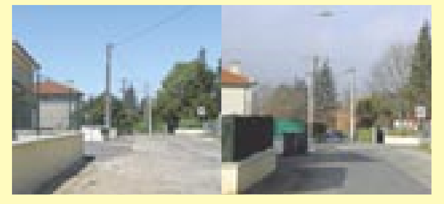
• **Chemin de Charmotte**

Le gros poteau en béton qui trônait à côté de la route et qui supportait une ligne « moyenne tension » a disparu du paysage. Le réseau a été enfoui. Il passe désormais en souterrain sous les chemins de Charmotte, de Limon et de Moleye. ▼



• **Carrefour entre les chemins de Charmotte et de Limon**

Le carrefour a pu être élargi du côté du chemin de Limon grâce à la compréhension d'un propriétaire riverain. Et les poteaux et autres fils qui traversaient le carrefour ont été supprimés. Tout le réseau aérien, hélas, n'a pas disparu dans le secteur mais il fallait bien commencer quelque part… ▼



• **Chemin de Limon**

Dans sa partie située entre le chemin de Charmotte et le chemin de Moleye (la photo est prise depuis la ferme Eynaud), les modifications sont également importantes. Le réseau électrique « basse tension » a été enfoui (en même temps que le réseau « moyenne tension » et l'éclairage public). De nouveaux mâts et de nouvelles lampes ont été posés pour assurer une continuité d'éclairage. Celle-ci devient en effet nécessaire avec la construction du complexe sportif à Moleye et la réalisation de nouveaux lotissements dans le secteur. ▼



Aux Georgellières : une opération mixte d'envergure



Le quartier des Georgellières avait déjà été marqué par d'importants travaux au cours des dernières années : réfection d'une partie de la rue de Fonfamineuse et mise en place de nouvelles canalisations d'adduction d'eau et d'assainissement sous la rue Copernic, par exemple. Cependant, l'opération d'aménagement qui débute (et qui ne devrait pas s'achever avant 2013 voire 2014) est d'une dimension encore supérieure et va sans doute changer profondément la vie du quartier. Cela mérite donc bien quelques explications.

Un secteur constructible depuis longtemps

Les terrains des Georgellières sont constructibles depuis longtemps (le début des années 1970). Cependant, à part le lotissement Galilée dans les années 1980, il ne s'y était pas passé grand-chose en termes d'urbanisation.

Pourquoi ? Sans doute parce que la réalisation de constructions dans ce secteur nécessitait d'importants travaux de viabilisation. Il était difficile d'opérer par petits bouts et différents projets, mal ficelés, avaient été rejetés par la Mairie. Celle-ci souhaitait aussi, pour répondre aux besoins, densifier mais raisonnablement.

L'élément déclencheur a été la volonté de l'Opac 38, le bailleur social le plus important de la commune, de construire de nouveaux logements à côté de sa résidence actuelle des Georgellières. Celle-ci, composée de 42 logements, date du début des années 1970. Elle mérite une sérieuse réhabilitation, qui est d'ailleurs envisagée par l'Opac 38 pour les années à venir. Mais elle bénéficie d'une bonne réputation. Globalement, les locataires sont satisfaits ; tous les logements sont occupés et les mutations sont rares. L'Opac 38, pour construire son nouveau programme de 48 logements répartis en trois immeubles, a acheté les terrains nécessaires au propriétaire voisin. Celui-ci souhaitait par ailleurs lotir aussi une autre partie de sa propriété.

Une nouvelle voie pour desservir le quartier

La Mairie avait conscience de l'étroitesse de la rue Copernic à certains endroits et du carrefour difficile de cette rue avec la rue de Fonfamineuse et la rue Blaise-Pascal. Et des problèmes de réseaux (d'assainissement, principalement) existaient. Un partenariat a donc été trouvé pour la réalisation d'une opération d'ensemble sur le secteur. À côté des 48 nouveaux logements de l'Opac 38 et des cinq villas privatives prévues dans le nouveau lotissement, 14 logements (six villas individuelles et huit logements en maisons de ville) vont être construits, en accession sociale à la propriété, par Isère Habitat. Cet organisme, filiale de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) vient déjà de livrer, dans le quartier de la Gare, 12 logements, toujours en accession sociale à la propriété.

Pour permettre la desserte dans de bonnes conditions des 48 logements de l'Opac 38 et des 14 logements d'Isère Habitat, une nouvelle voirie va devoir être créée. Elle prolongera la rue Galilée actuelle et débouchera sur la rue de Fonfamineuse, vers le petit pont SNCF, en passant par les parkings actuels de la résidence des Georgellières, qui seront remodelés.

Bref, cette opération sera « mixte » à tout point de vue : immeubles collectifs, maisons de ville et villas individuelles, d'une part ; locatif social, accession sociale à la propriété et accession libre, d'autre part. C'était également le souhait de la Municipalité.

Le début des travaux

Après une réunion d'information organisée à l'hôtel de ville avec les riverains, les travaux ont commencé. Ils impliquent d'ores et déjà la Mairie, ViennAgglo (qui finance les parties Voirie et Assainissement) ainsi que l'Opac 38. La plate-forme de la nouvelle voirie a été réalisée par l'entreprise locale Roger-Martin. Sous cette plate-forme, les réseaux d'assainissement ont été posés et, lorsque vous lirez ces lignes, le bouclage du réseau d'adduction d'eau et de défense Incendie sera également terminé.

Il s'agit d'une première phase. Elle doit permettre à l'Opac 38 de bâtir (sur des plates-formes également remblayées) ses trois nouvelles constructions ainsi que les garages qui devront être livrés en même temps. La réalisation des immeubles prendra vraisemblablement 18 mois. Et ce n'est donc pas avant 2013 que la nouvelle voirie sera achevée. D'autant plus que d'ici là, les constructions d'Isère Habitat devront, elles aussi, avoir été réalisées.

L'opération d'aménagement des Georgellières, vous pouvez d'ores et déjà vous en rendre compte, est complexe : elle a été complexe à monter et sera complexe à réaliser. Mais tous ses acteurs feront le nécessaire pour qu'elle soit une réussite et pour que les habitants du quartier, les actuels et les futurs, y trouvent pleinement leur compte.

Chasse-sur-Rhône : une commune recherchée !





Le lotissement Prosper-Monnet, allée des Chevreuils









Les Balcons du Pilat, à Chatanay

Il faut se faire à cette idée. Chasse est une ville recherchée. Malgré l'autoroute et la voie ferrée ou peut-être à cause d'elles. Bien sûr, les nuisances du rail et de la route sont un handicap mais les facilités de communication qu'ils apportent sont appréciées. À côté des projets d'immeubles dans le quartier de la Gare et aux Georgellières (voir par ailleurs), de nombreuses réalisations sont en cours ou annoncées sur les Hauteurs.

• **À Charmotte-et-Rongère**, dans le prolongement de l'allée des Chevreuils, 18 maisons individuelles (dont certaines regroupées) sont en cours de construction ; il s'agira du lotissement Prosper-Monnet.
Dans le même secteur, face au futur complexe sportif de Moleye et à la perpendiculaire du chemin de Limon, un permis de construire a été accordé pour la réalisation de 23 maisons en individuel groupé : les « Résidences des Pivoines ». Cet ensemble devrait terminer la plus grande partie de l'urbanisation du quartier.

• **À Soulins**, un projet de lotissement de 34 maisons a été déposé : les « Jardins de Saint-Martin-le-Recou ». Il devrait être autorisé prochainement et devrait parachever, lui aussi, l'urbanisation cohérente de ce secteur. Toutefois, les travaux de viabilisation du lotissement ne devraient pas commencer avant l'été.

• **À Chatanay**, la taille est moins importante pour le lotissement « Les Balcons du Pilat » : sept lots seulement. Les viabilisations sont faites et des maisons sont en cours de construction. Dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE), la Mairie, après avoir renforcé l'adduction d'eau, a rénové l'éclairage public et enterré les réseaux électrique et téléphonique.

• **À Trembas**, l'urbanisation est aussi en voie d'achèvement.
De nombreuses plaintes de propriétaires nous sont parvenues au sujet des défauts de construction des villas situées allée des Perdrix. Quant aux voiries et aux réseaux, ils sont loin pour l'instant d'être achevés alors que les habitants sont là depuis déjà pas mal de temps… Inutile de préciser que la Mairie ne fera pas une bonne publicité au promoteur de cette opération !
Il ne faudra pas confondre avec l'autre opération en cours au nord du hameau de Trembas, à côté des autres lotissements déjà réalisés dans le secteur : six lots individuels qui débouchent sur l'allée des Aubépines (le « Clos Bellechasse ») et 20 maisons individuelles ou groupées qui seront édifiées par le même constructeur, ce qui devrait garantir une certaine harmonie.

Sur toutes ces opérations, le service Urbanisme (secrétariat général, au premier étage) peut donner des informations aux personnes qui le souhaitent.

Un développement urbain maîtrisé
Certains (surtout ceux qui avaient déjà construit auparavant) peuvent s'alarmer du rythme de ces constructions et de la densification qu'elles apportent sur les Hauteurs.

Plusieurs réponses peuvent être apportées à cela :
• le besoin de construire à Chasse-sur-Rhône est lié au dynamisme de l'agglomération lyonnaise mais aussi au dynamisme particulier de notre ville, tant au niveau économique qu'humain ;
• le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) des Rives du Rhône, dont nous faisons partie, ainsi que le PLH (Programme Local de l'Habitat) de l'agglomération viennoise incitent, sans nous y contraindre, à construire. Car Chasse-sur-Rhône dispose des infrastructures et des équipements nécessaires pour accueillir, sans excès, une population nouvelle ;
• le SCoT et le PLH poussent aussi à la densification. Des terres doivent être préservées pour l'agriculture. Sur les terrains disponibles pour la construction (qui seront de moins en moins nombreux), la logique, voulue par l'État, implique de construire plus de logements. La densification, même si elle restera raisonnée, est donc une volonté de l'ensemble des pouvoirs publics et personne ne peut y échapper ;
• ce sont les propriétaires privés qui vendent les terrains aux promoteurs, pas la Mairie. Celle-ci fixe les règles du jeu et s'intéresse surtout à la qualité de ce qui est construit : au-dessus, c'est-à-dire les maisons mais aussi, la voirie, le stationnement et les espaces verts ; au-dessous, c'est-à-dire les dessertes par les réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement, de téléphonie et d'électricité. Mais quand les règles sont fixées, personne ne peut y déroger : ni les constructeurs, ni la Mairie qui les a, en grande partie, établies.

Les nouveaux habitants sont toujours une richesse pour la commune. L'important est qu'ils soient accueillis et hébergés dans les meilleures conditions possibles et qu'ils participent au maximum à la vie de la cité, par exemple au sein des associations locales.

En travaux

Le « Lyssandre » en beauté

Le « Lyssandre » domine désormais la partie sud du quartier de la Gare. Depuis la route départementale (avenue Frédéric-Mistral), en même temps que le bâtiment du Château, on ne voit que lui. Maintenant que ses façades ont pris des couleurs, il est un signe supplémentaire de la rénovation profonde du quartier.
Rappelez-vous : le « Lyssandre » est un immeuble de 36 logements. Les 12 premiers livrés ont été construits en accession sociale à la propriété par Isère Habitat, une filiale de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH). Les 24 autres sont des logements locatifs sociaux. Ils sont construits par la SDH et seront livrés à la mi-juin. Mais vu de l'extérieur comme de l'intérieur, il n'y a pas de grande différence. Les prestations sont à peu près similaires, comme ont pu le constater les élus municipaux qui ont récemment visité les appartements. Et il y a des garages individuels situés sous l'immeuble.
D'après nos informations, tous les logements en accession sociale à la propriété sont vendus. Et les candidatures pour les appartements en location sont déjà closes. Les services de la Mairie et ceux de la SDH ont travaillé en bonne intelligence. On ne peut que souhaiter un bon séjour dans leur nouvel appartement aux actuels copropriétaires et aux futurs locataires.



Le « Lyssandre II » sur les rails

Devant le succès de l'opération, la SDH et Isère Habitat ont prévu une suite : le « Lyssandre II », au bas de la rue du 8-Mai, sur l'avenue Frédéric-Mistral. Avec le même architecte de l'Agence A3 de Grenoble : gage de cohérence et d'harmonie. Cette partie se développera de façon un peu plus « arrondie » pour tenir compte du rond-point existant. Elle comportera 29 logements : 15 en locatif et 14 en accession sociale à la propriété. Des cellules, modulables selon les besoins, seront aménagées au rez-de-chaussée pour des commerces.
Enfin, de l'autre côté de la rue du 8-Mai, un emplacement reste disponible pour une activité de bureau, de commerce ou d'hôtellerie. Pas de logements sur ce site très visible que la Mairie ne souhaite pas brader. Et un minimum de 1 000 ou 1 200 m² à construire. Le prix ne sera pas le seul élément dans le choix de l'acquéreur. Le projet sera privilégié s'il contribue aussi à mettre en valeur ce secteur stratégique, en termes de visibilité.
Les personnes intéressées peuvent toujours se renseigner à la mairie.



Social

Le « Contrat Enfance-Jeunesse » fait peau neuve

Améliorer l'offre d'accueil des jeunes dans la commune, prendre en compte les besoins des familles et de leurs enfants, adopter une politique tarifaire la plus accessible à tous sont autant de priorités définies dans le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ), signé à l'origine entre la Caf de Vienne et la Mairie de Chasse-sur-Rhône. Échu en 2011, il convenait donc de le renouveler.


© ViennAgglo 2012

Mais pour donner une meilleure lisibilité aux politiques menées en direction de la jeunesse dans l'ensemble du territoire de ViennAgglo, il a été décidé d'intégrer cette actualisation du CEJ chassère au Contrat Enfance-Jeunesse de l'agglomération du Pays viennois.
C'est la raison pour laquelle la signature, qui a eu lieu le 2 février 2012 dans les locaux de la communauté d'agglomération du Pays viennois, revêtait une solennité et une importance toute particulières. Le maire de Chasse, Jean-Pierre Rioult, a en effet procédé officiellement au renouvellement de ce Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2013. Il était entouré pour l'occasion de représentants de la Caf de l'Isère, du président de ViennAgglo, Christian Trouiller, et de l'ensemble des maires des communes bénéficiant d'un CEJ.

Les spécificités chassères, qui restent malgré tout notre priorité, ne sont pas oubliées, loin s'en faut, puisqu'un module « Jeunesse » propre à Chasse-sur-Rhône, intégré à ce CEJ du Pays viennois, définit de façon précise les actions répondant au plus près à nos préoccupations locales.

De manière plus concrète, on retrouve inscrits dans ce nouvel engagement contractuel :
- les activités du centre de loisirs (Accueil de Loisirs Sans Hébergement-ALSH proposé par le centre social Paul-Vittoz), qui fonctionne toute l'année ;
- un programme d'actions éducatives et de loisirs (séjours pendant les vacances scolaires, animations diverses organisées autour du temps scolaire le matin, à midi et le soir) ;
- l'action de proximité portée chaque année par le centre social lors du carnaval ;
- la prise en charge partielle d'un poste de coordinateur, chargé de veiller à la cohérence des actions menées sur le territoire ainsi que de définir et de rédiger le volet « Jeunesse » local, en lien avec les partenaires.

Rappelons pour conclure que le Contrat Enfance-Jeunesse est un outil majeur des politiques portées par la Municipalité dans ce domaine.

Un nouveau visage au service « Comptabilité »

Mobilité

**Frédérique Gauthier a rejoint les services de la Mairie de Chasse-sur-Rhône le 1er février 2012, en remplacement d'Alice Lopez, qui a fait valoir ses droits à la retraite.
Originaire de Vienne, titulaire d'un BTS Comptabilité, Frédérique Gauthier est rédacteur territorial depuis 2005. Elle a d'abord travaillé au CCAS de Bourgoin-Jallieu avant d'intégrer les services de ViennAgglo. Elle y sera restée dix ans, au service « Finances » dans un premier temps puis au sein des services techniques, en charge de la comptabilité. Elle suivait également le dossier de la Réussite éducative, du point de vue administratif et financier.
À la mairie de Chasse, ses missions sont diverses. Elle paye d'abord les factures (c'est-à-dire qu'elle « mandate l'investissement » de la Commune, dans le langage de la comptabilité publique). Elle traite informatiquement les bons de commande passés par les services municipaux (elle « impute les engagements ») ; elle traite aussi les factures dont doit s'acquitter la Commune avant leur règlement (elle « impute les factures de fonctionnement »). Enfin, elle assure une partie de la gestion des salaires, en lien avec le service du Personnel.
Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.**



François Berthodin nous a quittés



Hommage

François Berthodin s'est éteint le 27 mars dernier, à l'âge de 91 ans.
Personnage attachant de la vie locale, François Berthodin était issu d'une vieille famille chassère. Après avoir travaillé longtemps au sein de la Compagnie des Hauts-Fourneaux, il avait été embauché à la Mairie de Chasse-sur-Rhône, où il fut employé de 1972 à 1982. Il était responsable du service qui regroupait alors la Voirie et les Espaces verts.
La vie de François Berthodin ne fut pas un long fleuve tranquille. Trois de ses enfants étaient handicapés et il dut assumer avec courage la responsabilité d'organiser leur devenir, y compris après leur majorité.
François Berthodin était également un passionné de nature. Garde-chasse pendant longtemps, il aimait à se promener dans les coins le plus sauvages des hauteurs de la commune. Il adorait d'ailleurs raconter des histoires de chasse ou de joute à un auditoire toujours attentif. Tous ceux qui l'ont connu garderont le souvenir d'un personnage affable et proche des gens.
La famille nous prie de signaler que les dons recueillis à l'occasion de ses obsèques (730 €) ont été reversés à l'Afipaiem.
La Municipalité adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Économie



Sens dessus dessous

Ça bouge route de Communay

Route de Communay, près du centre de secours, l'activité est intense ces derniers temps. Une partie ne se voit pas ou guère : c'est ce qui se passe en-dessous. L'autre est bien visible : c'est tout ce qui est au-dessus.

En-dessous : un nouveau maillage en eau potable

La conduite de refoulement en eau potable, reliée à la station « moyen service » des Pieds (au-dessus de la caserne des sapeurs-pompiers), monte vers les Hauteurs à partir de la route de Communay. À l'origine (dans les années 1970), elle passait à un mètre sous terre, en traversant le ruisseau de Fonfamineuse. Mais avec la canalisation du ruisseau et la couverture de l'ancienne décharge publique, la conduite en acier de 300 mm de diamètre se trouvait, à certains endroits, à neuf mètres de profondeur. Si elle fuyait ou venait à se casser à une telle profondeur, comment intervenir ? Et comme cette canalisation alimente toutes les hauteurs de Chasse, il était impensable de laisser les choses en l'état.
En même temps, il fallait prévoir l'alimentation du nouveau local artisanal en construction près du centre de secours. La décision fut donc prise de lier les deux opérations. Une nouvelle conduite en fonte de 250 mm de diamètre a été posée entre la route de Communay et le talus qui monte vers le réservoir des Pieds. Celle-ci n'est plus qu'à un mètre de profondeur. Elle double la canalisation existante et permet de garantir l'approvisionnement en eau des Hauteurs. Elle dessert aussi, bien sûr, le nouveau local artisanal.
Après consultation, c'est la société MDTP de Saint-Priest qui a réalisé les travaux, pour un montant de marché d'environ 43 000 euros HT.

Au-dessus : un nouveau bâtiment artisanal

Le bâtiment artisanal de la société BJB, dont nous vous parlions dans notre dernier numéro, est en voie d'achèvement. La société, spécialisée dans la fabrication de moules et de matrices pour verrerie, est en effet obligée de quitter Grigny et la Mairie, en aménageant cette petite zone artisanale, rend ce déménagement possible. Un autre lot de 1 000 m² reste disponible pour une seconde construction. Mais le projet doit être de qualité car le futur local sera très visible depuis la route départementale de Communay, à fort trafic. Pour tout enseignement, s'adresser au secrétariat général (premier étage) de l'hôtel de ville.

Allô J2L Taxi

Nouveau à Chasse 1

Un nouvel artisan taxi indépendant est à votre disposition à Chasse-sur-Rhône. Depuis le mois de juin 2011 en effet, après avoir racheté sa licence à un artisan qui cédait la sienne dans notre commune et avoir suivi une formation spécifique auprès de la chambre de Métiers, Jean-Louis Laplace vous propose donc ses services pour tous vos déplacements personnels et professionnels.
Il assure ainsi par exemple des services quotidiens de transport pour des enfants handicapés scolarisés en CLIS (classe d'inclusion scolaire) à Saint-Sorlin-de-Vienne. Mais il prend également en charge les personnes malades pour les conduire vers les centres médicaux ou hospitaliers de la région où elles doivent se rendre pour y suivre des soins (transport assis professionnalisé). Enfin, bien sûr, il effectue tout type de courses pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, au cas par cas.
Jean-Louis Laplace entretient d'excellentes relations avec Fabrice Mistretta de « Chasse Taxi », avec qui il collabore même lorsque l'un ou l'autre reçoit une demande de course à laquelle il ne peut pas répondre.
« Allô J2L Taxi » est conventionné CPAM ; il répond à vos demandes 24h/24, 7j/7 et pour toutes distances.
Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

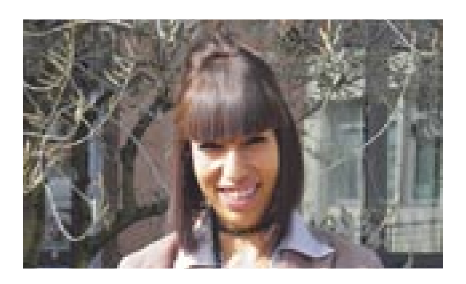
Allô J2L Taxi
Jean-Louis LAPLACE
P. 06 30 35 42 29
laplace.jeanlouis@gmail.com



« M'essayer, c'est m'adopter ! »

Nouveau à Chasse 2

Depuis le début de l'année 2012, Amel Beldjoudi vous propose ses services pour tous vos besoins de coiffure à domicile.
Titulaire d'un CAP de coiffure et d'un BP de visagiste, forte de quinze années d'expérience professionnelle et de pratique en salons, Amel Beldjoudi a en effet décidé de créer sa propre entreprise et de devenir coiffeuse à domicile.
Certificat de conseillère en image en poche, elle vous propose, que vous soyez un homme, une femme ou que ce soit pour vos enfants, des prestations de qualité : coupe, coloration, mèches, coiffure de cocktail, coiffure de mariage…
Vous n'avez absolument pas besoin de matériel particulier chez vous : Amel Beldjoudi se déplace avec son bac pour le shampooing et tout le matériel professionnel nécessaire.
Amel travaille dans l'ensemble des communes du Pays viennois et le Sud-Lyonnais. Elle ne facture pas de frais de déplacement mais pratique des tarifs spécifiques « extérieurs » lorsqu'elle intervient hors de Chasse-sur-Rhône.
Originaire de la commune, c'est en effet tout naturellement d'abord aux Chassères qu'elle a choisi de s'adresser, avec des tarifs spécialement étudiés pour eux. À titre



indicatif, pour les habitants de Chasse, les tarifs sont les suivants :
• **Hommes** : 10 € la coupe • **Femmes** : à partir de 25 € coupe + brushing - Forfait dames : 50 € (mèches, coupe, brushing) - Forfait coloration dames : 35 € (couleur, coupe, brushing)
Amel Beldjoudi précise que les personnes porteuses de handicap bénéficient également de ces tarifs préférentiels.
Alors arrêtez de vous faire des cheveux… Si vous voulez gagner du temps, vous faire coiffer confortablement chez vous, ne souhaitez ou ne pouvez pas vous déplacer, n'hésitez pas à faire appel à elle : vous ne devriez pas avoir à le regretter !

Amel BELDJOUDI
Coiffure à domicile
P. 06 87 53 63 73
abcoiffure@yahoo.fr

Une enseigne « Grosfillex Fenêtres » à Chasse



Nouveau à Chasse 3

Sans doute l'avez-vous remarqué. Depuis plusieurs semaines, une nouvelle enseigne s'est installée le long de l'avenue Frédéric-Mistral, en face du magasin « Rue de la Cuisine », à l'angle de la rue Copernic. Il s'agit d'une concession « Grosfillex Fenêtres », dont la spécialité est le sur-mesure.

Forts d'une dizaine d'années d'expérience dans la vente aux particuliers (dans les secteurs de la menuiserie et des énergies renouvelables), ce sont en réalité deux sociétés distinctes qu'ont créées à Chasse-sur-Rhône trois associés (Axel Tosso, Fabien Réa et Yvan Cadoni). Il y a donc d'un côté « Solv'Fenêtre », qui est la concession « Grosfillex », et de l'autre « FDL Habitat », structure indépendante qui intervient dans toute la région Rhône-Alpes et spécialisée dans le second œuvre supérieur : isolation, entretien de couverture, pose de chenaux, peinture intérieure et extérieure, aménagement intérieur et énergies renouvelables (éolienne, photovoltaïque, pompe à chaleur, poêle à granules)…

Leur installation à Chasse répond à la volonté de « Grosfillex Fenêtres » de s'implanter dans le secteur et d'y développer ses activités, dans une zone allant du Pays viennois au Pays roussillonnais, en passant par la vallée du Gier et jusqu'au Beaurepairois. Ils interviennent à ce titre sur tout ce qui concerne les menuiseries intérieures et extérieures, en PVC ou en aluminium, ainsi que les portes de garage, portails, portes blindées… Ils vous proposent également toute une gamme de volets roulants alu ou PVC, de la marque Somfy. L'ensemble des produits qu'ils proposent sont de fabrication française.

Huit salariés travaillent actuellement pour cette nouvelle enseigne, dont l'objectif à terme est d'atteindre un effectif de 10 à 14 personnes.

Yvan Cadoni insiste d'ailleurs sur le fait que le recrutement de techniciens et de technico-commerciaux chassères fait aujourd'hui partie de ses priorités. Il suffit donc aux intéressés de lui adresser une candidature spontanée. Aucune condition de diplôme n'est requise. Seuls entrent en ligne de compte une motivation sans faille et un sens du contact humain à toute épreuve pour ce recruteur pas comme les autres, qui indique assurer en interne la formation des salariés embauchés. Alors n'hésitez pas !

Nous leur souhaitons la bienvenue et un plein succès dans leur activité.

Grosfillex Fenêtres
235, rue Copernic à Chasse-sur-Rhône
T. 04 81 76 08 71
grosfillex.solv@gmail.com

Un nouveau pôle d'activités aux Platières

Nouveau à Chasse 4

Un pôle d'activités de près de 4 000 m² est en passe de voir le jour dans la zone des Platières. Cet Actipôle concentrera une offre adaptée à des besoins divers et complémentaires : petite production, artisanat, tertiaire, services…

Il existe actuellement une véritable pénurie de terrains de petite surface et de locaux disponibles sur le territoire du Pays viennois alors que la demande de locaux de qualité, avec des prestations adaptées aux besoins des entreprises, est forte et constante. La conception de l'Actipôle des Platières offre une modularité maximale, à partir de 70 m² de bureaux et 150 m² d'activité. Ce projet, en parfaite adéquation avec le marché, respecte par ailleurs à la fois l'environnement et l'ensemble des règles d'urbanisme de la ZAC des Platières.

La réussite d'un tel programme repose en grande partie sur son accessibilité et l'implantation choisie pour cet Actipôle des Platières sera idéale de ce point de vue, à proximité immédiate de l'échangeur de Communay sur l'A46 Sud, en liaison directe avec le principal nœud autoroutier rhônalpin (A7, A6, A47, A46) et à moins de vingt minutes de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry et de la gare TGV de la Part-Dieu.

Programme

3 865 m² répartis en trois bâtiments :

- deux bâtiments d'activité : le « Cerris » (1 078 m² utiles modulables), le long du chemin des Platières, et l'« Aliena » (1 087 m²) ;
- un bâtiment de bureaux et services, le « Quercus » (1 110 m² hors parties communes), à proximité du rond-point, au rez-de-chaussée duquel devrait être implanté un restaurant qui renforcera encore l'attractivité du secteur.



L'Actipôle des Platières est conçu pour offrir des espaces de travail rationnels, fonctionnels et évolutifs. Les prestations optimisées et le découpage des lots suivant les besoins permettent de bénéficier d'un rapport qualité-prix en adéquation avec le marché actuel.

L'aménagement général du site et son insertion dans un paysage de qualité devrait offrir un environnement source de bien-être et de sérénité aux entreprises qui s'y installeront et à leurs salariés.

Élite Immobilier
Claire Maras et Michaël Maras
T. 04 77 492 111
agence42@elite-immobilier.com
www.elite-immobilier.com



Création et reprise d'entreprise

Aide à projet

Rhône Pluriel Initiative (RPI) accompagne individuellement et gratuitement les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, tout au long de la formalisation de leur projet.

L'association, installée à l'espace Saint-Germain à Vienne, consolide financièrement le démarrage de l'activité, notamment par l'apport de prêts personnels sans intérêt ni garantie (prêts d'honneur).

Obligatoirement associées à des prêts bancaires, ces aides sont accordées par des Comités d'engagement composés de chefs d'entreprises, d'experts-comptables, de banquiers, de juristes, de techniciens des chambres consulaires et autres professionnels de la création ou de la reprise.

Enfin, RPI suit et parraine l'entreprise nouvellement créée ou reprise durant ses premières années d'existence afin de prévenir les éventuelles erreurs de jeunesse ou d'y remédier.

À la fin du mois de décembre 2011, l'activité de la plate-forme était en hausse de 30 %.

Rhône Pluriel Initiative (RPI)
Espace Saint-Germain à Vienne
T. 04 74 78 44 01
contact-rpi@nerim.net



Culture

Une étudiante arménienne accueillie à Chasse

Jumelage

Depuis le 29 février 2012, la Commune de Chasse-sur-Rhône accueille, dans le cadre de son jumelage avec la commune arménienne, une jeune fille originaire de Nor-Hadjin. Arminé Ohanyan est âgée de 22 ans. Chasse ne lui est d'ailleurs pas tout à fait inconnue puisqu'elle y a déjà séjourné, il y a une dizaine d'années, lorsque le comité de jumelage et la communauté arménienne avaient reçu dans notre ville un groupe de jeunes d'Arménie.





Après des études à l'Académie des Beaux-Arts de Erevan, elle a donc intégré la section « Design textile » de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon le jeudi 1er mars dernier, dans le cadre des dispositifs d'échanges internationaux. Elle devrait en sortir diplômée au mois de juin prochain.

Accueillie par le maire de Chasse, Jean-Pierre Rioult, chez qui elle avait été hébergée lors de sa première venue en France, Arminé a été prise en charge dès son arrivée par Gabriel Buono, adjoint délégué à la culture, et Pascal Belon, directeur de cabinet et responsable de la culture et de la communication. Elle a été logée et nourrie pendant plus d'un mois par Giovanina Grimaldi-Girardet, présidente de l'association Theossic'Art International, avec l'aide précieuse de Jeanine Rioult. Que toutes deux soient ici chaleureusement remerciées pour leur dévouement et leur générosité.

Depuis quelques jours, Arminé a posé ses bagages dans un appartement mis à sa disposition par la Commune dans le bâtiment du Château. Mais rassurez-vous, elle n'est pas pour autant livrée à elle-même. D'abord, une de ses camarades des Beaux-Arts d'Erevan suit la même formation qu'elle et réside à Lyon, où Arminé reste parfois le soir et le week-end. Et puis de nombreuses personnes de Chasse prennent elles aussi régulièrement de ses nouvelles ou l'invitent à manger. Autonome et sérieuse, Arminé Ohanyan met à profit son séjour pour perfectionner sa maîtrise du français qu'elle a appris à l'Alliance française d'Erevan.

Le samedi 24 mars, le maire de Chasse avait tenu à organiser une réception pour elle dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, en présence de Giovanina Girardet, de représentants du comité de jumelage et de nombreux membres de la communauté arménienne emmenés par leur président, Luc Tchoulfian. Communauté arménienne qui ne sera d'ailleurs pas en reste puisqu'elle a prévu d'accorder à Arminé une petite bourse pour lui permettre de profiter au mieux de son séjour chassère.

Arminé Ohanyan restera dans notre commune jusqu'au mois de juillet prochain. Nous ne manquerons pas de vous donner de ses nouvelles dans notre prochain numéro.



Arminé a rencontré Georges Rousse le 5 avril à Lyon, où il prépare une installation dans l'ancienne prison Saint-Paul.

« Arts au salon 2011 » : Marc Donikian pour la deuxième édition



Arts plastiques

Du 5 décembre 2011 au 6 janvier 2012, le photographe Marc Donikian exposait une trentaine de photos à l'hôtel de ville de Chasse-sur-Rhône, dans le cadre de la deuxième édition des « Arts au salon ».

Marc Donikian réalise régulièrement des clichés pour la presse municipale mais c'est son travail personnel qui était présenté dans la salle du Conseil cette année.

Cette exposition à la frontière de l'intime, intitulée « La Part de l'ombre », proposait *« des vues qui sont, à l'instar de ses déplacements, le fruit d'un voyage solitaire et contemplatif »*, comme a si bien su l'exprimer l'historien de l'art Damien Chantrenne.

Lors du vernissage organisé le vendredi 16 décembre, Gabriel Buono a salué le travail de Marc Donikian *« qui suggère plus qu'il ne décrit. (...) C'est son travail d'artiste que Marc Donikian offre aujourd'hui à notre regard et non plus celui de l'artisan qui travaille à l'illustration du magazine de la Commune. »*



Dernière ligne droite pour la saison 2011/2012

Viens voir les comédiens !

La saison culturelle municipale 2011/2012 touche bientôt à sa fin.



« Symphonie des faux-culs » et soirée politiquement incorrecte

• Julie Arnold, Tex et Gilles Détroit, trois habitués de la salle Jean-Marion, ont fait salle comble le dimanche 22 janvier dernier puisque vous avez été plus de 300 à venir applaudir la pièce d'Olivier Lejeune, « La Symphonie des faux-culs ». Un vaudeville efficace et bien écrit qui raconte les déboires amoureux et conjugaux du chef d'orchestre Hubert Karann (Tex), aux prises avec sa jeune maîtresse violoniste, son souffre-douleur de producteur, un alter ego collant (Gilles Détroit), qui tente de lui faire croire que leurs destinées sont identiques à deux heures près, et son épouse légitime (Julie Arnold), qui décide à l'improviste d'assister à son concert. Quiproquos et rebondissements en série entraînent les cinq comédiens, qui prennent visiblement un grand plaisir à jouer ensemble, à travers des situations cocasses et irrésistibles. Cette chasse aux faux-culs n'épargne personne et tient en haleine les spectateurs conquis jusqu'au coup de théâtre final.



• Quant au festival d'Humour 2012 à Chasse, le vendredi 23 mars, il a offert aux spectateurs venus nombreux non pas un mais trois artistes dans la même soirée, placée résolument sous le signe de la satire politique en cette période préélectorale. Le feu d'artifice a commencé avec Jean-Patrick Douillon. Ce grand humoriste lettré aborde l'actualité avec son humour délirant et dévastateur. C'était ensuite au tour de Serge Llado, chansonnier multifacettes, d'entrer en scène. Il manie comme personne l'humour et la tendresse avec ses petites histoires parfaitement ciselées qui déclenchent le rire et font mouche à chaque coup. La conclusion de la soirée revenait à Jean-Claude Duquesnoit, qui a conquis l'assistance dès le premier instant avec le talent qu'on lui connaît. Il a offert au public un spectacle où il fait bon rire, un hymne au langage, un badinage affreusement drôle, une joute verbale subtile et incongrue en liaison directe avec l'actualité.

Théâtre et trophées sportifs

• Nous nous retrouverons encore le **samedi 28 avril prochain à 20h30** à la salle Jean-Marion pour la pièce de théâtre « en promenade » proposée par le Théâtre Saint-Martin de Vienne, **« Entrons dans la ronde »**. Un spectacle en circonvolution inédit de Marie-Pierre Billioud et Lucien Vargoz, interprété par Marie-Pierre Billioud, Anne Vivran et Lucien Vargoz.

• Puis ce sera l'édition 2012 de **« Chasse en fête »** qui aura lieu cette année le **samedi 16 juin** (attention, la date a changé !) à partir de 18h au bassin nautique. Au programme : remise des trophées aux sportifs locaux pour la saison 2011/2012, vin d'honneur offert par la Municipalité et animation musicale avec les Tripotesec qui reviennent à Chasse avec de tout nouveaux titres humoristiques et festifs.



Nouvelles animations le 14-Juillet

Faute d'emplacement désormais pour perpétuer la tradition d'un grand feu d'artifice à Chasse (vous avez été des milliers à y assister en 2011), c'est un programme d'animations totalement nouveau que vous proposent la Municipalité et la commission « Culture et fêtes » cette année, à l'occasion de la fête nationale.

Après le traditionnel défilé à 11h, c'est au bassin nautique que se poursuivra la journée avec le vin d'honneur offert par la Commune suivi par un repas républicain. L'animation sera assurée par Yann Sylver (close up, magie interactive…). Dans l'après-midi, la Société de Sauvetage organisera un tournoi de joute dite en « belle passe ». Vers 21h, un grand spectacle vous sera offert sur le podium du bassin nautique.

En première partie, Sophie Garcia interprétera de grands standards de la chanson française. Puis ce sera au tour de MJLIL, sosie officiel de Michael Jackson, de vous présenter un show en hommage à la star disparue en juin 2009. Enfin, vers 22h45, le bassin nautique sera en ébullition avec, pour la première fois à Chasse-sur-Rhône, une féérie des eaux avec fontaines dansantes lumineuses, « Les Danses de l'eau », accompagnées d'un petit feu d'artifice.

Nous espérons que vous serez nombreux à venir assister à ces différentes animations qui marqueront donc la fin des manifestations organisées dans le cadre de notre saison 2011/2012. Nous vous donnons dès à présent rendez-vous à la rentrée pour la présentation de la saison culturelle 2012/2013 qui vous réserve, croyez-nous, de très nombreuses et belles surprises !

Culture

Fin de la guerre d'Algérie : un 50e anniversaire dignement célébré

Commémoration

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie a eu lieu le lundi 19 mars dernier en fin de journée, devant le monument aux Morts situé allée de la Victoire.
En 2012, cette manifestation revêtait un aspect particulier puisqu'il s'agissait du 50e anniversaire du cessez-le-feu de cette guerre qui n'a jamais dit son nom.
La Fnaca (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie), qui réunit tous les appelés du contingent qui ont participé à cette guerre et ils sont nombreux, à Chasse-sur-Rhône comme ailleurs, était naturellement présente. Le conflit, rappelons-le, a duré huit ans, de 1954 à 1962. Des milliers de soldats sont morts et des milliers de victimes civiles sont tombées, dans chaque camp.
La délégation de la Municipalité était conduite, comme chaque année, par le maire de Chasse, Jean-Pierre Rioult. Étaient également présents le vice-président du Conseil général de l'Isère Erwann Binet, le corps des sapeurs-pompiers chassères, le petit ensemble de l'école de Musique animé par Damien Gomez ainsi qu'une chorale, conduite par Muriel Soyère, à laquelle s'étaient joints des enfants de l'école primaire Pierre-Bouchard. Tous ont interprété une émouvante « Marseillaise » suivie de la chanson titre du film « Les Choristes », *Vois sur ton chemin*.



À l'occasion de cette cérémonie, plusieurs discours ont été prononcés mais celui de Gabriel Buono, maire adjoint et ancien rapatrié d'Algérie, a particulièrement frappé l'assistance. Il a rappelé à juste titre que le 19 mars est la seule date légitime pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie. Même si d'autres victimes furent dénombrées plus tard, cette date du 19 mars 1962 est bel et bien celle du cessez-le-feu. Il a rappelé aussi que, cinquante ans après, il est nécessaire de panser les plaies toujours ouvertes et qu'il ne faut oublier, parmi les victimes de ce conflit, ni la communauté des Pieds-Noirs, ni celle des Harkis, trop souvent rejetés.
La guerre d'Algérie a beaucoup été évoquée dans les médias cette année en raison du 50e anniversaire des accords d'Évian qui y ont mis fin. Le 19 mars dernier, comme de nombreuses autres villes, Chasse-sur-Rhône a participé à ce devoir de mémoire.

Le printemps de la bibliothèque

Bibliothèque municipale

« Guili qui lit ! »

Les professionnels des médiathèques-bibliothèques du territoire du Pays viennois et du service Petite Enfance de ViennAgglo ont entrepris, en 2009, une démarche autour du livre et de bébé. Cette démarche, partagée et commune, a pour nom « Guili qui lit ! » et pour objectif d'accompagner les professionnels dans leur pratique de lecture auprès des tout-petits et de sensibiliser enfants et parents à l'intérêt du livre.
« Guili qui lit ! » se concrétisera, le samedi 12 mai prochain à la médiathèque du Trente à Vienne (espace Saint-Germain), par une première « Rencontre bébés lecteurs » d'une demi-journée, conçue pour les tout-petits, les enfants mais aussi les parents. Grâce à de nombreuses animations (lectures, contes et comptines, expositions…), il s'agit avant tout de donner envie à chacun de lire, d'ouvrir un livre, de le toucher, de le raconter.

Renseignements :
- **Médiathèque du Trente, au 04 74 15 99 40**
- **Service Petite Enfance de ViennAgglo, au 04 27 87 80 18**

Enquête auprès de nos lecteurs

La bibliothèque municipale de Chasse-sur-Rhône envisage de se doter d'un rayon de livres audio, c'est-à-dire de livres dont on a enregistré la lecture à haute voix. La plupart du temps lus par les grandes voix de la littérature, du cinéma, du théâtre ou de la radio, ils se présentent désormais sur des supports CD et/ou mp3 qui permettent de les écouter presque partout.
Nous souhaitons auparavant pouvoir évaluer le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et d'emprunter cette sorte de livres « à écouter ». Dans un second temps, nous déterminerons avec elles le type d'ouvrages qu'elles plébisciteraient (grands classiques du théâtre ou de la littérature, littérature contemporaine, française ou étrangère, romans ou essais…).
Merci donc, si vous êtes intéressé(e)s, de bien vouloir vous faire connaître et de laisser vos coordonnées complètes soit directement à la bibliothèque, soit à l'accueil de la mairie, aux horaires habituels d'ouverture.
Nous vous tiendrons bien sûr informé(e)s des suites de cette enquête dans un prochain numéro.

L'heure du conte

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des séances de conte à retenir jusqu'à l'été.
- Pour les 0-3 ans :
  les mercredis 25 avril, 23 mai et 20 juin.
- Pour les 4 ans et + :
  les mercredis 9 mai, 6 juin et 4 juillet.

Multitud' : votre itinéraire sur mesure en un clic

WWW.MULTITUD.ORG

EN 1 CLIC, VOTRE ITINÉRAIRE SUR MESURE

MULTITUD, toute l'info, tous les itinéraires, tous les transports publics

www.multitud.org concentre l'ensemble des informations sur les modes de transports publics de la Région urbaine de Lyon afin d'en simplifier l'utilisation.

MULTIMODAL.
www.multitud.org connecte tous les réseaux de transport en commun disponibles dans la grande Région urbaine de Lyon.

SUR MESURE.
www.multitud.org est doté d'un calculateur d'itinéraires qui donne à chacun une information parfaitement adaptée à son besoin particulier.

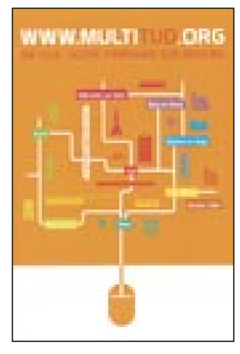
ÉVIDENT.
www.multitud.org, c'est simple et pratique d'utilisation, accessible à tous les usagers.

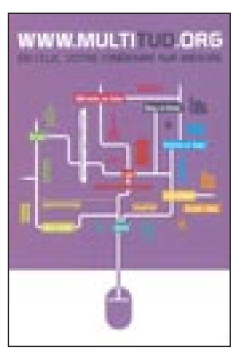
PERFORMANT.
www.multitud.org est un service efficace qui offre une information complète en termes d'itinéraires, de modes de transport et de temps de déplacement.

FACILITATEUR.
www.multitud.org est un véritable guide, un accompagnateur permettant à l'usager d'utiliser tous les transports publics en toute simplicité.

En bus, en métro, en tramway, en car ou en train : ce sont douze réseaux de transport en commun qui desservent la grande région lyonnaise. Multitud' a pour objectif de mettre à votre disposition toute l'information nécessaire pour planifier vos déplacements : horaires, calcul d'itinéraires, actualités, perturbations, infos pratiques…

www.multitud.org





Lutte contre l'ambroisie : agissons !

ViennAgglo

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante allergisante très présente dans la région Rhône-Alpes. Son pollen agressif est responsable de fortes manifestations allergiques en août et en septembre, entraînant conjonctivite, rhinite et asthme.

C'est une plante pionnière qui peut s'adapter à presque tous les milieux et tous les types de sol. C'est ainsi qu'on la trouve dans des milieux aussi variés que les cultures, les jardins, les surfaces fraîchement ensemencées, les chantiers, les bords de route, les lits de rivière, les décombres, les friches urbaines, etc.

La prise de conscience progressive de la dangerosité de son pollen au cours des vingt dernières années a induit un changement de statut : de simple mauvaise herbe concurrentielle en culture, elle est devenue un véritable problème de santé publique. Particuliers, associations, collectivités territoriales, administrations ont pris et prennent encore de multiples initiatives pour la contrôler. Des mesures réglementaires ont été produites, notamment des arrêtés préfectoraux spécifiques de lutte obligatoire dans les différents départements concernés depuis le début des années 2000 (en Isère, arrêté n°2000-1572 et n°2009-02370) et elle est maintenant inscrite au Plan National Santé-Environnement.



Comment la reconnaître ?
Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croit rapidement, si elle bénéficie de suffisamment de lumière et n'a pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les deux faces. Ses fleurs apparaissent en juillet et en août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux ; elles portent le pollen. La formation des graines a lieu principalement au mois d'octobre puis la plante meure.

Qui est responsable ?
Chacun est responsable sur les terrains qu'il occupe ou qu'il gère :

- les collectivités territoriales, sur les terrains publics ;
- les propriétaires privés, sur leurs parcelles ;
- les lotisseurs ou les entreprises, sur les chantiers ;
- les agriculteurs, sur les terrains agricoles.

Quand et comment intervenir ?
Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, si possible avant la floraison, c'est-à-dire, au plus tard, les dix premiers jours d'août.

• Sur les terrains non-agricoles et sur les petites surfaces, l'arrachage sera privilégié (le port des gants est recommandé). Sur les grandes surfaces, la meilleure technique de lutte est la végétalisation des sols car la fermeture du milieu limite son développement. Si la zone est déjà infestée, il faut alors procéder à une opération de fauchage ou de broyage.

• Sur les terrains agricoles, différentes techniques de lutte existent suivant si la parcelle est implantée avec une culture de printemps, type maïs ou tournesol, ou si c'est un chaume (après récolte d'une céréale type blé, orge ou colza). Une plaquette récapitulant ces techniques de lutte en milieu agricole est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

En lien avec les collectivités locales et la chambre d'Agriculture de l'Isère, ViennAgglo met en place un certain nombre d'actions pour réduire l'infestation des sols par l'ambroisie. Un réseau de référents élus et agriculteurs a été mis en place avec, dans chaque commune, une ou deux personnes identifiées pour cette thématique. Cette proximité et cette large mobilisation permettent d'améliorer sensiblement la situation dans le Pays viennois.

Plus de renseignements sur le site : www.ambroisie.info

Pratique

Connaissez-vous l'espace Info>Énergie de l'Isère ?

Quel type de chauffage utiliser ? Comment réhabiliter son habitation pour consommer moins ? Comment choisir son isolation ? Comment choisir ses appareils électroménagers ? Quelle énergie renouvelable choisir pour quelle utilisation ?
La mission des espaces Info>Énergie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Pays viennois : dates des prochaines permanences
Les conseillers de l'AGEDEN vous reçoivent, par téléphone ou sur rendez-vous, au siège de ViennAgglo, la communauté d'agglomération du Pays viennois, lors de permanences décentralisées les mercredis :
25 avril, 9 mai, 23 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet et 25 juillet, de 9h à 12h.
Espace Saint-Germain - Bât. « Antarès » 30, avenue Général-Leclerc à Vienne



Renseignements et contact
AGEDEN - Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables en Isère
T. 04 76 23 53 50
F. 04 76 23 53 51
infoenergie@ageden.org
http://www.ageden.org

Consultance architecturale

CAUE

Mme Sylviane PINHÈDE, architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère, se tiendra à la disposition des particuliers du Pays viennois lors de permanences gratuites, sur rendez-vous, **les vendredis : 27 avril, 11 mai, 25 mai, 8 juin, 15 juin et 29 juin 2012**.
Où ? Dans les locaux de ViennAgglo, la communauté d'agglomération du Pays viennois :
Espace Saint-Germain - Bât. Antarès (1er étage) - 30, avenue du Général Leclerc à Vienne.
Prendre préalablement rendez-vous au : T. 04 74 78 78 83

Élections : un petit rappel

Nous vous rappelons que la commission administrative de Chasse-sur-Rhône pour les élections politiques a décidé de réorganiser sa carte électorale. Plusieurs rues de notre commune ont donc changé de bureau de vote depuis le 1er mars dernier. Vous pouvez vous reporter aux les listes ci-après pour savoir si vous êtes concerné(e)s et pour retrouver le bureau de vote où vous devez désormais vous rendre pour accomplir votre devoir civique.

Ancien bureau de vote : Mairie
> Nouveau bureau de vote : Restaurant scolaire
Sont concernées les rues suivantes :
Allée des **A**lthéas - Allée Georges-**B**rassens - Allée Jacques-**B**rel - Allées des **É**glantiers - Allée des **E**ucalyptus - Allée des **H**ibiscus - Chemin du **L**ot - Allée des **M**ûriers - Allée Édith-**P**iaf - Montée **S**aint-Martin - Chemin de **S**oulins - Allée Charles-**T**rénet

Ancien bureau de vote : Restaurant scolaire
> Nouveau bureau de vote : Château
Sont concernées les rues suivantes :
Rue des Victimes du **b**ombardement - Rue Aristide-**B**riand - Chemin de **C**harnevaux - Impasse **F**leming - Route de **F**lévieu - Avenue de la **G**are - Chemin de **G**arenne - Route de **G**ivors - Chemin de l'**I**slon - Avenue Frédéric-**M**istral - Rue du 11-**N**ovembre - Impasse Ambroise-**P**aré - Rue **P**asteur - Chemin de la **S**aulaie

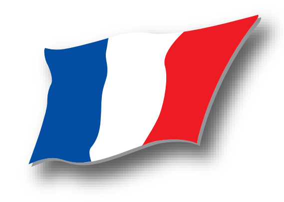
2012 : année électorale
Les 3 290 électeurs chassères seront appelés aux urnes à deux reprises au cours de l'année 2012 pour des scrutins nationaux :
Élection présidentielle : dimanche 22 avril et dimanche 6 mai 2012
> Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2007)
> *Suffrage universel uninominal direct à deux tours*
Élections législatives : dimanches 10 et 17 juin 2012
> Durée du mandat : 5 ans (dernières élections : 10 et 17 juin 2007)
> *Scrutin uninominal majoritaire à deux tours*

Attention : vous devez vous présenter à votre bureau de vote muni(e)s obligatoirement de votre carte d'électeur ***signée*** *et d'une pièce d'identité.*

Journée de la Résistance 2012

La Municipalité et la Journée de la Résistance informent les habitants de Chasse-sur-Rhône que la cérémonie commémorant les crimes perpétrés dans notre commune par l'occupant nazi aura lieu le **dimanche 24 juin prochain à 8h45**, devant le monument situé rue du 8-Mai (à l'entrée du pont SNCF).
La participation d'enfants et d'adolescents est vivement souhaitée, de manière à transmettre le souvenir de ces années noires au cours desquelles un grand nombre d'hommes et de femmes de tous âges perdirent la vie pour que la France soit libre.

La journée annuelle du Souvenir a été créée en 1967 ; elle est célébrée chaque année le dimanche le plus proche du 21 juin, jour de l'arrestation de Jean Moulin à Caluire.



Tribune

En application de l'article L.2121-27 du Code général des Collectivités territoriales, une colonne est réservée à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. La rédaction s'est engagée à publier in extenso les textes fournis, dont les auteurs assument seuls la responsabilité du contenu.

Les élu(e)s de la liste « Génération Chasse » n'ont pas souhaité publier de tribune libre dans ce numéro.



Mattéo Dherin est né le 7 février 2012.

État civil

Naissances

2011

Noëlie SICLER SOULARD	12 déc.
Doress HITOUCHE	24 déc.
Farah KERROUM	27 déc.
Léna BARRIER	31 déc.

2012

Romain ROCHE	1er janv.
Sophie ROCHE	1er janv.
Kelyan MORANT	2 janv.
Déborah BILLARD	6 janv.
Anna-Lucia ALCINDOR	8 janv.
Najah BRAHIM MAZARI	15 janv.
Wael BOUNOUADER	17 janv.
Andréa DA SILVA	25 janv.
Erica DARMANCIER	2 fév.
Alicia GAIOLA	4 fév.
Mattéo DHERIN	7 fév.
Lyna SALEM	7 fév.
Océane TCHOULFAYAN	10 fév.
Norhène GOUSSAS	12 fév.
Yacine AJGHIGH	13 fév.
Tiago PASTOR	17 fév.
Anas GUEHAIZ	18 fév.
Gianni MUNARO	29 fév.
Eddy BORDUGE	3 mars
Elynn GIROUD	6 mars
Robin HALLART	7 mars
Merlin MUSY	12 mars
Louane ARLAUD	12 mars
Madysson CAFFIER	15 mars

Mariages

Christian FILLON et Christine MOURE	17 mars 2012
Bruno FERNANDEZ et Corinne FERNANDEZ	31 mars 2012

Décès

2011

M. Henri SOARES à l'âge de 86 ans	23 déc.
Mme Filomena TEIXEIRA MACHADO à l'âge de 76 ans	29 déc.

2012

Mme Clotilde ROLLANT à l'âge de 72 ans	6 janv.
M. Jean BAUDRAND à l'âge de 78 ans	14 janv.
M. René MONTCHAUD à l'âge de 69 ans	19 janv.
Mme Marie-Louise HUMBERT à l'âge de 94 ans	5 fév.
Mme Marie-Thérèse DOYON à l'âge de 70 ans	16 fév.
M. Roger TANZILLI à l'âge de 76 ans	17 fév.
M. Ahmed BOURAS à l'âge de 80 ans	23 fév.
Mme Marcelle SIMON à l'âge de 81 ans	26 fév.

Dossier

Carte des bruits stratégique dans l'environnement à Chasse



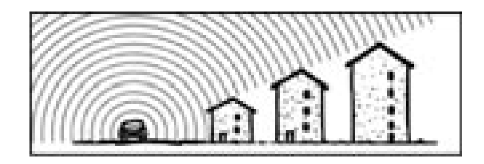
Une fois n'est pas coutume, c'est un dossier central un peu « technique » que nous vous présentons dans ce numéro de printemps.
Après plus d'un an de travail, le service « Environnement » de ViennAgglo vient de présenter la carte des bruits stratégique dans l'environnement pour Chasse-sur-Rhône.
Notre commune appartenant à l'aire urbaine de Lyon qui compte plus de 300 000 habitants, en application de la directive européenne 2002-49-CE et du décret 2006-361 la transposant en droit français, la communauté d'agglomération du Pays viennois était en effet tenue d'élaborer un tel document et d'arrêter le plan de prévention du bruit dans l'environnement correspondant.
Il s'agissait donc, à partir d'études et de mesures réalisées en différents points de la commune, le matin, la journée et la nuit, de cartographier, de la façon la plus précise que possible, les principales sources de nuisances sonores présentes à Chasse (bruit routier, ferroviaire et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et de décompter la population exposée à ces bruits.
À partir de là, pourront être développées des politiques publiques de lutte contre les nuisances sonores.

© MD

La communauté d'agglomération du Pays viennois, dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », est responsable de la politique communautaire de lutte contre les nuisances sonores. La commune de Chasse-sur-Rhône faisant partie, au sens où l'entend l'INSEE, de l'agglomération de Lyon qui compte plus de 300 000 habitants, ViennAgglo doit élaborer et arrêter les cartes de bruits stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environ-nement. Cette obligation est prescrite par la directive européenne n°2002-49-CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.
Ce travail concerne l'ensemble des bruits issus des infrastructures de transports terrestres (route et fer) et des Installations Classées au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Les autres sources de bruits (présence humaine, musique amplifiée, tapage nocturne…) ne sont pas prises en compte et continuent à relever principalement du pouvoir de police des maires. Les bruits liés aux activités domestiques, militaires, commerciales, artisanales ou de loisirs n'entrent pas non plus dans le champ d'analyse des cartes de bruits stratégiques dans l'environnement.
Les cartes de bruits stratégiques constituent donc des **diagnostics de l'exposition sonore des populations** sur un territoire étendu. Elles doivent servir de base à l'établissement de plans d'actions, dont le principal objectif est de réduire les situations d'exposition sonore jugées excessives.
Ces cartes retranscrivent les bruits moyens continus pour les différentes sources étudiées. Il s'agit d'une estimation quantitative et non qualitative de l'environnement sonore. Elles peuvent donc parfois être localement en décalage avec le bruit réellement ressenti et vécu par les populations. **Les cartes de bruits stratégiques ne sont pas opposables et ne créent pas de servitude** : elles ne permettent pas le traitement des plaintes ou le dimension-nement de solutions compensatoires. Leur niveau de précision est adapté à un usage d'aide à la décision ; il permet aux pouvoirs publics d'avoir une vue d'ensemble cohérente sur le territoire étudié. Le décret 2006-361 du 24 mars 2006, qui transpose la directive européenne de 2002 en droit français, prévoit que les cartes de bruits straté-giques doivent être arrêtées et commu-niquées aux populations concernées.
Les éléments composant les cartes de bruits stratégiques dans l'environnement pour le Pays viennois seront mis en ligne sur le site Internet officiel de ViennAgglo d'ici l'été 2012 : **www.paysviennois.fr**
Nous vous en donnons d'ores et déjà un aperçu pour ce qui concerne la commune de Chasse-sur-Rhône.

QU'EST CE QUE LE BRUIT ?

Le bruit est dû à une variation de la pression régnant dans l'atmosphère. Il se caractérise par sa fréquence (grave, medium ou aiguë, mesurée en hertz, Hz) et par son intensité (mesurée en décibel, dB).
La perception du bruit est très subjective. La notion de nuisance sonore est en effet relative : le bruit se perçoit différemment selon le lieu, le moment, la sensibilité et les préoccupations des personnes.



Bruit potentiellement « agréable »	Niveau de bruit en dB	Échelle de couleur	Bruit potentiellement « désagréable »
Concert de rock en plein air	110		Décollage d'avion à 200 m
Pub dansant • Balladeur à pleine puissance	100		Marteau piqueur
Ambiance de fête foraine	90		Moto sans silencieux à 2 m • Poids lourd à 1 m
Tempête Match en gymnase	80		Circulation intense à 1 m
Sortie d'école Vent violent Rue piétonne	70		Circulation importante à 5 m • Aspirateur
Ambiance de marché Rue résidentielle	60		Automobile au ralenti à 10 m
Rue calme sans trafic routier	50		Télévision du voisin
Place tranquille Cour intérieure Jardin abrité	40		Moustique vers l'oreille



LA MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La situation acoustique actuelle est modélisée à l'aide d'un **logiciel de simulation de la propagation** acoustique entre les sources de bruit et des récepteurs (logiciel CADNA équipé du module de calcul MITHRA), permettant de faire varier les paramètres influant sur l'émission du bruit (nombre et position des voies et répartition du trafic) et sur sa propagation (murs de clôture, talus, écrans, merlons, bâti). Le découpage choisi pour la gestion des données est le territoire communal.

Un **modèle de terrain en 3D** (sol, bâti, obstacles, voirie) a été construit à partir des données issues de la base de données topographiques de l'IGN sur l'ensemble du territoire d'étude. Ce modèle a été contrôlé et affiné à partir de relevés « in situ », de photos aériennes disponibles et de la consultation en ligne du site du cadastre pour la mise à jour du bâti et des protections acoustiques existantes (écrans en bordure de voie ferrée et d'autoroute).
Les infrastructures routières et ferroviaires sont définies de façon précise en 3D (largeur de plate-forme, nombre de voies, profil) ainsi que le terrain (courbes de niveau et points côtés, talus et merlons autoroutiers) et le bâti (volumétrie et placement au sol).

Parallèlement, des **campagnes de mesures** « in situ » visant à prendre connaissance de l'environnement sonore et bâti ont été conduites dans les secteurs les plus sensibles sur lesquels il était important d'actualiser les données issues du terrain et modéliser des situations spécifiques. Le modèle de calcul a pu être recalé sur les résultats des mesures, cela a permis d'ajuster au mieux les paramètres de calcul du logiciel (distance de propagation, sol, nombre de réflexions…) et les vitesses moyennes de circulation pour les infrastructures de transport terrestre (route et rail).

Dossier

Le bruit en question

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Le **grand axe autoroutier A7** ainsi que **l'axe ferroviaire Paris-Lyon-Marseille** sont les sources de bruit les plus importantes sur le territoire d'étude, même si les niveaux sonores décroissent avec la distance et sous l'effet des protections à la source mises en place, qui limitent localement la propagation du bruit.

On visualise bien sur les cartes l'incidence, même à grande distance, de ces infrastructures de transport, en particulier sur les versants dominants la vallée, avec une **rumeur de circulations routières présente de jour et de nuit,** source de gêne pour les riverains même lorsque les niveaux sonores restent peu élevés au regard des seuils « Point Noir du Bruit ». Notons aussi que cet impact est très variable d'un jour sur l'autre en fonction des conditions météo spécifiques liées aux vents dominants dans l'axe de la vallée du Rhône.

La population est soumise principalement à des nuisances sonores d'origine routière car **la majorité des dépassements de seuil relevés concernent le bruit routier.** La **nuisance sonore ferroviaire** est fortement liée à la présence des trains de fret en particulier la nuit et occasionne des **expositions sonores plus fortes sur cette période sensible**.

Le **bruit industriel**, bien que présent, impacte peu les habitations, grâce au zonage urbain qui évite les voisinages les plus sensibles. On n'a pas relevé de situations où les niveaux sonores seraient supérieurs aux seuils proposés par la directive européenne car la réglementation française applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est beaucoup plus contraignante avec la notion d'émergence sonore.

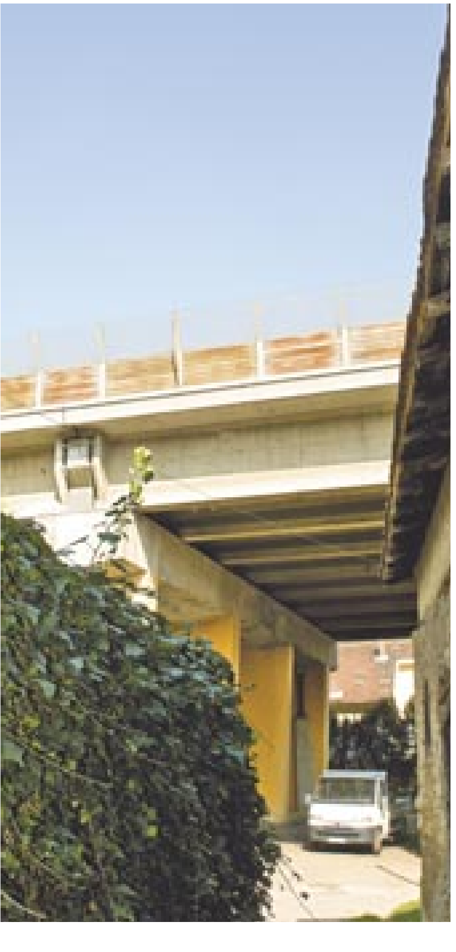
Le tableau suivant récapitule les résultats **d'exposition des populations exposées au-dessus des seuils** dans la commune :

Indicateurs	Population au-dessus des seuils
Lden route	370
Ln route	178
Lden fer	3
Ln fer	25

Les dépassements de seuils « Point Noir du Bruit » concernent environ 400 personnes en bruit routier et 30 personnes en bruit ferroviaire.

Ces conclusions constituent un élément de diagnostic préalable à l'approbation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Une analyse détaillée de ces résultats par type de source, permettra dans un deuxième temps, en concertation avec les différents acteurs du territoire, de définir une hiérarchisation des priorités et de fonder le plan de prévention contre le bruit, selon les deux volets suivants :

- Réduction des nuisances sonores sur les zones subissant des dépassements de seuils
- Réservation des zones calmes



© MD

Situation des prises de mesures

Plusieurs campagnes de mesures ont eu lieu à Chasse, dans des secteurs identifiés comme particulièrement sensibles en termes de nuisances sonores.

POURQUOI CARTOGRAPHIER LE BRUIT ?

Les résultats fournis par les cartes de bruits stratégiques vont servir à l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), qui permettra aux services de ViennAgglo de développer une politique de lutte contre le bruit, par la mise en œuvre, par exemple :

- de mesures préventives, dans le cadre d'opérations d'aménagement du territoire ;
- d'actions de rattrapage et de résorption, en concertation avec les maîtres d'ouvrage des grandes voiries routières et ferroviaires ;
- d'actions de conservation des zones calmes.

La carte des bruits stratégique dans l'environnement sera utile également à la Municipalité de Chasse-sur-Rhône pour ce qui concerne les actions relevant de sa compétence (plan de circulation, vitesses autorisées, insonorisation du patrimoine public, actions réglementaires et opérationnelles d'urbanisme et d'aménagement, actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sonore…) comme pour celles portées en partenariat avec les différents services de l'État, les Autoroutes du Sud de la France (ASF), Réseau Ferré de France (RFF) ou les collectivités territoriales…

LES CARTES D'ISOPHONES

Elles concernent le bruit routier et le bruit ferroviaire. Les zones blanches y témoignent de zones calmes ou peu bruyantes, alors que les zones rouges et violettes sont les plus exposées au bruit. Elles sont éditées selon les deux indicateurs européens : Lden et Ln.

Les indicateurs utilisés sont les indicateurs européens Lden et Ln qui caractérisent les niveaux sonores à deux mètres de la façade d'un bâtiment « sans tenir compte de la dernière réflexion du son sur la façade du bâtiment concerné ». Ce sont des indicateurs de type LAeq, niveau sonore énergétique pondéré sur une période donnée, qui correspondent à une dose de bruit reçue et sont donc bien adaptés à la nuisance autoroutière continue.

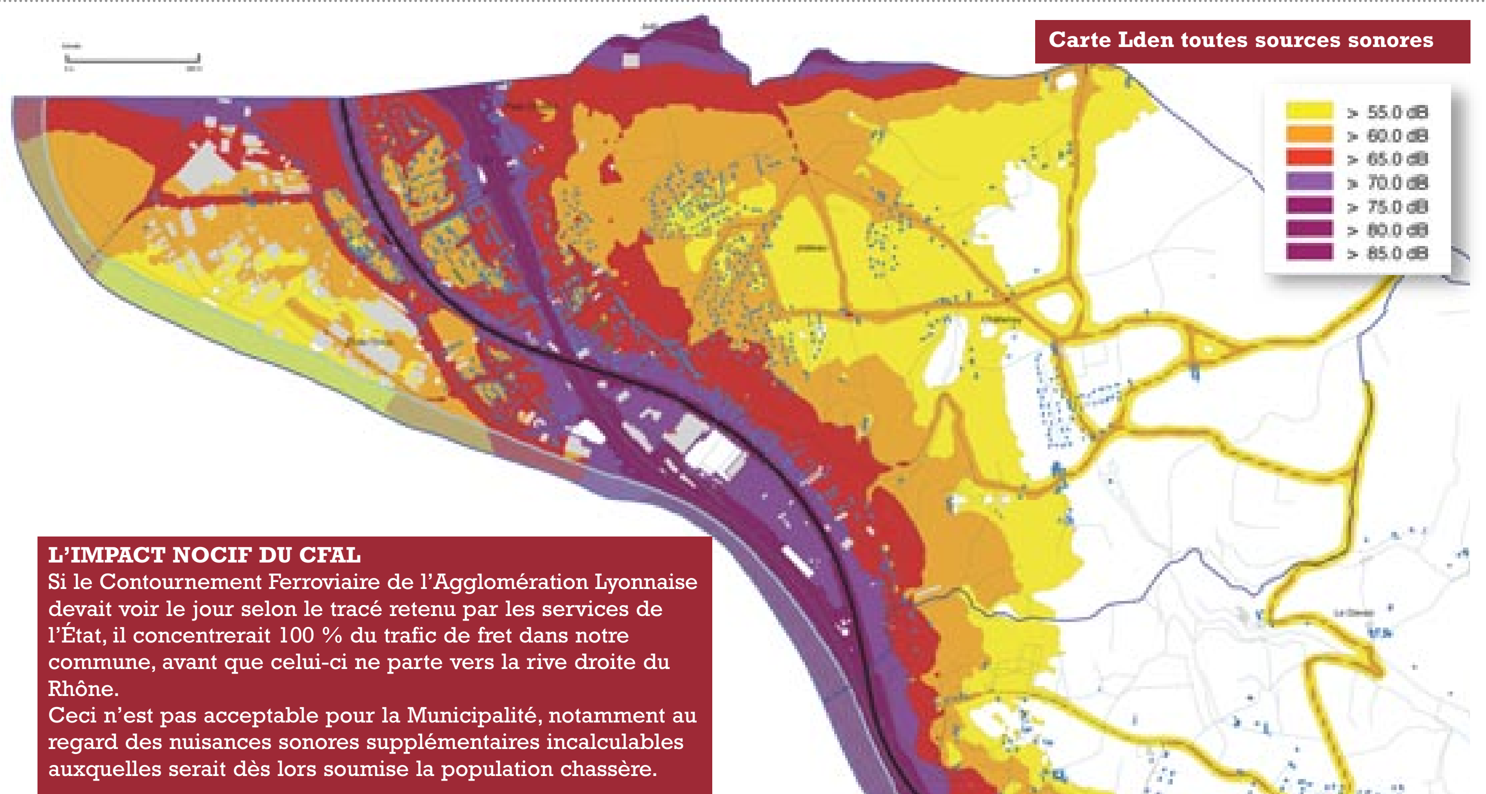
- L'indicateur Lden intègre les résultats d'exposition sur les trois périodes : jour (6h-18h), soirée (18h-22h) et nuit (22h-6h), en les pondérant au prorata de leur durée et en incluant une pénalité de 5 dB pour la soirée et 10 dB pour la nuit.
- L'indicateur Ln correspond à l'indicateur LAeq (22h-6h), aux 3 dB près de la réflexion de façade ; il est donc de 3 dB inférieur.



Le Lden traduit la gêne moyenne sur tout le cycle des 24 heures, intégrant des pénalités pour la soirée et la nuit, alors que le Ln traduit la gêne nocturne. Les niveaux sont calculés avec un pas de 10 à 20 mètres, à 4 mètres au-dessus du sol, afin de fournir une valeur moyenne moins sensible aux effets de terrain et d'obstacles très locaux (incidence d'autant plus forte que l'on est près du sol). Le volume des données manipulées pour construire le modèle est important et n'autorise pas une lecture très fine des résultats, c'est pourquoi il a été choisi par le législateur d'afficher les résultats par plage de 5 dB. Bien que la modélisation ait fait l'objet de contrôles et d'échanges avec les communes, il peut subsister des incohérences ou manques locaux et une marge d'erreur de l'ordre de 3 dB est donc admissible.

Ces cartes permettent de bien visualiser la propagation du bruit en fonction des paramètres de bruyance des voies (trafic, vitesse) et des conditions d'insertion dans le terrain naturel (remblai, déblai, écrans...) Le seuil inférieur affiché est de 55 dB en Lden et 50 dB en Ln. Pour le bruit industriel, les ICPE soumises à autorisation ont été localisées et font l'objet d'un repérage par un pictogramme (croix).

Carte Lden toutes sources sonores



L'IMPACT NOCIF DU CFAL

Si le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise devait voir le jour selon le tracé retenu par les services de l'État, il concentrerait 100 % du trafic de fret dans notre commune, avant que celui-ci ne parte vers la rive droite du Rhône.

Ceci n'est pas acceptable pour la Municipalité, notamment au regard des nuisances sonores supplémentaires incalculables auxquelles serait dès lors soumise la population chassère.

Associations

Un printemps chargé pour la MJC

Le mot du président

La MJC sous le signe du changement



C'est une page importante de l'histoire de la Maison des Jeunes et de la Culture de Chasse-sur-Rhône qui se tourne. Après quarante années de bons et loyaux services, d'investissement personnel et de persévérance, Jules Cornacchia a souhaité mettre un terme à son mandat de président de la MJC. Une présidence de trente ans au cours de laquelle il aura œuvré pour faire grandir et évoluer notre Maison, en étroite collaboration avec Michel Paret, gestionnaire et pilier incontournable de l'association.
Nous comptons aujourd'hui près de 550 adhérents qui pratiquent une douzaine d'activités différentes, qu'elles soient sportives ou culturelles. Nous proposons aussi chaque année un certain nombre d'événements plus ponctuels mais d'envergure, comme le festival d'Humour à Chasse, organisé en partenariat avec la MJC de Vienne et dont nous célébrerons les trente ans en 2014, le sentier art-nature « Le Gorneton », avec la MJC de Seyssuel, ou les différents galas de fin d'année, comme ceux de danse moderne, qui bénéficie de la mobilisation de très nombreux bénévoles et du professeur, de gymnastique sportive ou encore les interclubs de judo auxquels participent quelque 600 enfants, encadrés par Jean-Luc Soyère et Adel Boulemtafes.
Nous devons tout ceci, pour tout ou partie, au président Cornacchia et il me revient donc de saluer ici son action remarquable à la tête de la Maison des Jeunes et de la Culture et de lui adresser nos plus vifs remerciements, sachant bien que ces mots ne sauraient être à la hauteur de la gratitude et de la reconnaissance que nous lui devons.
Bien entendu, Jules reste membre du conseil d'administration et de la commission en charge du festival de l'Humour. Il est également tout particulièrement attentif au bon fonctionnement de la section de l'Amitié.
Je veux en profiter aussi pour saluer ici tous les volontaires qui consacrent bénévolement une grande partie de leur temps libre à la vie de la MJC.
Que tous en soient ici chaleureusement remercier.
À bientôt,

André Combier

Rallye surprise, le 28 mai



En alternance avec l'organisation, les années impaires, du sentier art-nature « Le Gorneton », nous invitons tous les Chassères à participer à un rallye pédestre le lundi de Pentecôte (28 mai 2012).

> Horaires
- Le départ aura lieu de 9h à 9h30 du bâtiment du Château et l'arrivée vers 13h au bassin nautique, autour d'un repas champêtre.

> Tarifs
- Inscription rallye seul : 2 € (tarif unique)
- Inscription rallye + repas : 8 €/adultes et 5 €/enfants

Cette promenade ludique vous permettra de découvrir les hauteurs de notre commune et de parcourir la nature chassère. Vous suivrez le chant des oiseaux tout au long d'un parcours d'environ 8 km, guidé par un questionnaire qui vous proposera d'observer l'environnement. Sur votre chemin, un point de ravitaillement vous permettra de reprendre des forces et de faire le point le cas échéant.
Ni montre, ni chronomètre : le rallye pédestre n'est pas une compétition mais une balade à la découverte de la faune et de la flore locales.
Nous vous attendons ensuite au bassin nautique pour un pique-nique bien mérité.
Réservez dès à présent cette date et n'oubliez surtout pas vos chaussures de marche !



En 2010 déjà, le rallye surprise avait réuni de nombreux Chassères.

Gala de danse, le 15 juin

Le traditionnel et fort attendu gala de danse moderne aura lieu le vendredi 15 juin 2012 à 20h45 à la salle Jean-Marion.
Cette année, le thème retenu (« La Terre racontée et imaginée par Maryvonne ») devrait vous faire voyager dans la galaxie en direction de la lune et du soleil mais aussi sur notre belle planète Terre, à la rencontre et à la découverte de ses habitants.
Vous serez émerveillés par les costumes et les décors et apprécierez le travail énorme fourni par nos 85 danseuses. De belles chorégraphies et de nombreuses surprises sont inscrites au programme de cette soirée.
Ne risquez pas de manquer ce rendez-vous en notant dès maintenant cette date dans votre agenda et en réservant vos places auprès du secrétariat de la MJC ou directement de Maryvonne. Une participation symbolique sera demandée aux spectateurs afin de nous aider à financer costumes, décors, sonorisation mais aussi l'intervention des coiffeuses et des habilleuses.
Maryvonne remercie tout particulièrement les bénévoles qui la suivent, les yeux fermés, depuis de longues années et sans qui ce spectacle ne pourrait exister.

La vie de nos sections

Section Gymnastique aquatique

Ça barbotte fort du côté des participants à l'activité Aquagym, qui se retrouvent chaque mercredi soir à la piscine de Loire-sur-Rhône. Comme en témoigne notre photo, c'est un groupe encore nombreux (même si le grand froid de cet hiver a eu raison de la volonté de quelques-uns) qui suit les cours prodigués par Élyette Brun, avec application certes mais dans une franche bonne humeur qui ne protège pas des courbatures !



Section Judo
La section Judo compte, cette saison, plus de 80 judokas qui s'entraînent régulièrement. Les cours sont dispensés par deux professeurs diplômés d'État, qui accueillent les enfants à partir de 4 ans dans un cours adapté. De nombreuses compétitions interclubs sont proposées à tous les jeunes judokas mais ce n'est qu'à partir de la catégorie Benjamins (11 ans) qu'ils peuvent participer aux compétitions officielles organisées par la FFJDA. Lors de ces rencontres, sont décernés les titres de champion de District, champion du Rhône et champion Rhône-Alpes ainsi que champion et vice-champion de France.

Voici quelques résultats obtenus dans les différentes compétitions officielles :

BENJAMINS
• Walid Ouchikh, champion de District

MINIMES
• Sylvain François,
2e au championnat de District
• Enzo Pelini,
3e au championnat de District

CADETS
• Bilal Lazreug,
champion du Rhône, champion d'Académie, 1er lors des demi-finales du championnat de France et 5e au championnat de France UNSS
• Amel Maouche,
2e au championnat du Rhône

JUNIORS
• Tristan Soyère,
3e au championnat du Rhône et au championnat Rhône-Alpes, 7e de la zone Sud-Est et champion de France UGSEL

SENIORS
• Farid Maouche,
5e au championnat de France FNSU et champion de France de Sambo









La section organise des stages multisports à Chasse pendant les différentes périodes de vacances scolaires. Les enfants ne pratiquant pas le judo peuvent aussi s'y inscrire et en profiter pour découvrir cet art martial qu'est le judo ainsi que bien d'autres disciplines sportives.

Autres dates à retenir

Samedi 5 et dimanche 6 mai 2012
Exposition de photographies au bâtiment du Château

Mai 2013
4e édition du sentier art-nature « Le Gorneton »

Associations

Les matinées Feuilles de vigne font le plein



Communauté arménienne

L'année 2012 a plutôt bien commencé si l'on en juge par l'affluence lors de notre première matinée Feuilles de vigne. Cette vente s'est déroulée sous un beau soleil mais la bise qui soufflait était quand même là pour nous rappeler que nous n'étions encore qu'au mois de février.
Vous l'avez constaté, les prospectus distribués dans vos boîtes aux lettres comportent désormais un numéro de téléphone que vous pouvez utiliser pour passer commande. Ainsi, vous êtes assurés de repartir avec nos spécialités même si vous ne venez pas à notre rencontre de bonne heure (c'est quand même un dimanche matin…). Vous serez d'ailleurs nos tout premiers clients puisque nous commençons la cuisson des commandes dès 7h30 pour que tout soit prêt à votre arrivée.
En février dernier, dès la venue des premiers clients vers 8h30, tous les réchauds tournaient à pleins feux et les bénévoles s'activaient pour emballer les marchandises et assurer un service rapide. Côté buvette, café et vin chaud avaient été prévus pour les plus matinaux. Certains d'entre vous ont bien apprécié ces différentes boissons chaudes qui les ont aidés à patienter en partageant un vrai moment de convivialité.
Feuilles de vigne, chaussons, tap-tap : le stock prévu n'a laissé cette fois personne repartir bredouille, pour la plus grande joie des habitués comme des bénévoles.
Merci à tous pour votre fidélité qui nous permet de poursuivre notre action en direction de Nor-Hadjin, la ville jumelle arménienne de Chasse, et de continuer à soutenir d'autres associations par nos dons. Merci aussi à nos bénévoles qui répondent toujours présent lorsque nous les sollicitons.
Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 mai pour une nouvelle matinée-dégustation.

La secrétaire, Hélène Mercier

En route pour la biennale 2013



Theossic'Art International

La promotion de l'art sous toutes ses formes (peinture, sculpture, littérature…), qui est depuis toujours le credo de Theossic'Art International, se joue des frontières et a ouvert les portes du siège de notre association à une jeune étudiante arménienne originaire de la ville jumelle de Chasse, Nor-Hadjin. La jeune Arminé Ohanyan, âgée de 22 ans, a en effet intégré, fin février et jusqu'au mois de juin prochain, la section « Design textile » au sein de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon, après des études artistiques à Erevan. Si sa maîtrise de la langue française est encore un peu hésitante, l'accueillir pendant près d'un mois et demi fut très enrichissant de part et d'autre, notre appartenance commune à l'univers de l'art ayant créé immédiatement un lien particulier entre nous.



Son travail artistique s'annonce déjà prometteur et nous suivrons donc son évolution avec un grand intérêt avant d'envisager, qui sait, sa participation à l'une de nos futures biennales. Nous lui souhaitons pour l'instant bonne chance dans la poursuite de ses études.
Dans le dernier *Chasse Info*, nous vous annoncions pour ce mois d'avril l'organisation d'une exposition dédiée à la photographie d'art au bâtiment du Château. Nous avons finalement dû prendre la décision raisonnable de la reporter. En effet, la préparation de notre prochaine biennale d'art contemporain, qui aura lieu à Chasse en avril 2013, requiert toute notre énergie et notre temps. Nous mettons en effet dès à présent tout en œuvre afin de vous présenter une manifestation artistique de grande qualité, propre à confirmer la place incontournable de notre ville dans le domaine de l'art contemporain et à renforcer encore son rayonnement, en France comme à l'extérieur.
Du 16 au 20 mars dernier, nous sommes allés à la rencontre de l'artiste de renom Hocine Ziani, dans son atelier allemand, situé sur les bords du Rhin, pour l'inviter officiellement à participer à notre biennale 2013. Nous l'avions d'ailleurs sollicité en 2011 mais son planning très chargé l'avait alors empêché d'y prendre part. Il a accepté cette fois, pour notre plus grand plaisir, de nous honorer de sa présence l'an prochain.
Même si la sélection d'artistes est déjà bien avancée, nous poursuivons notre quête à la recherche de « perles rares » à vous faire découvrir. Nous voulons en effet que les œuvres qui seront exposées vous séduisent autant par leur qualité que par leur variété et leur originalité, comme ce fut le cas lors de notre première biennale.
La recherche de mécènes, vous ne l'ignorez pas, reste une opération longue et difficile. Nous savons pouvoir d'ores et déjà compter sur le soutien officiel de la Mairie de Chasse-sur-Rhône. Notre manifestation internationale ayant largement fait ses preuves en 2011, nous espérons que de nouveaux mécènes accepteront de nous soutenir en 2013. Une telle organisation nécessite en effet des fonds conséquents afin de maintenir un haut niveau de qualité.
Merci de partager avec nous cette aventure artistique. Bien cordialement,

La présidente
Giovanina Grimaldi-Girardet

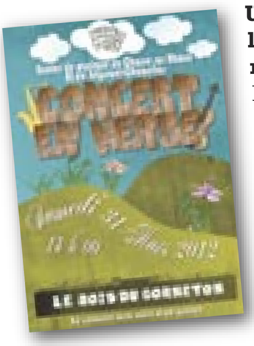
Hocine Ziani participera à la biennale d'arts plastiques 2013.



Des spectacles à gogo !

École de musique

Le samedi 17 mars dernier a eu lieu, dans la commune voisine de Seyssuel, une belle soirée consacrée au jazz et à la musique soul, autour d'un répertoire « Rhythm'n blues » composé essentiellement de grands standards des big bands américains.
C'était la première fois que notre groupe Adultes, le « Feeling Band », jouait ainsi « à l'extérieur ». Avec le « 5/7 Band » de Seyssuel, ils ont rythmé notre soirée au gré d'une mise en scène originale et humoristique. C'est à une prestation conviviale et de qualité qu'ont assisté les spectateurs présents.



Un printemps sous le signe de la musique
Lorsque vous lirez ces lignes, le « Concert en herbe », organisé le samedi 31 mars dans le bois du Gorneton en partenariat avec l'école de musique de Seyssuel, et notre « Concert de printemps », programmé le mardi 3 avril à la salle Jean-Marion, auront eu lieu. Nous vous en reparlerons dans le prochain numéro mais gageons qu'ils auront rencontré chacun, grâce à votre présence nombreuse (et au beau temps pour le premier) un grand succès.

La création d'un conte musical
Le Fabuleux Destin de Paulette la trompette est un projet musical né du désir commun d'instituteurs de l'école primaire Pierre-Bouchard et de professeurs de l'école de musique de Chasse.
Mesdames Fernandez et Monteiller, professeurs des écoles, en ont défini le thème. Les enfants des classes de CE1 et CE2 ont imaginé et écrit l'histoire. Les jeunes musiciens de l'orchestre, sous la direction de Damien Gomez, ont eu pour mission de mettre en musique cette belle histoire, en proposant des arrangements originaux pour de grands standards musicaux. Chants et chorégraphies ont été conçus par les enfants, sous la responsabilité de leurs enseignantes, et mis en scène par Muriel Soyère, qui assure l'enseignement musical à l'école.



L'affiche officielle du spectacle ainsi que les décors ont été créés par les enfants, dans le cadre de l'atelier d'arts plastiques animé par Évelyne Droz-Capone.





▲ *Le « 5/7 Band » de Seyssuel*



▲ *Le « Feeling Band » de Chasse* ▼



Les costumes ont été pensés, imaginés et créés par Sandrine Combaluzier.
La création de ce conte musical a demandé, pour chacun d'eux, beaucoup de concentration, d'imagination, de disponibilité et d'investissement personnel.
Tout a été mis en œuvre pour que ce projet soit à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée par les responsables de la programmation de la scène de Cybèle, pour le festival « Jazz à Vienne ».

Représentations
Salle Jean-Marion :
> Mardi 12 juin 2012, à 15h, pour les enfants des écoles
> Mardi 12 juin 2012, à 18h, pour les parents et le grand public
Scène de Cybèle à Vienne :
> Samedi 30 juin 2012, à 13h30, dans le cadre de « Jazz à Vienne »
Entrées libres



Édition 2012 de la fête de la Musique
Cette année, la fête de la Musique à Chasse-sur-Rhône, organisée par l'École de musique, aura lieu le mercredi 20 juin à partir de 19h, au bassin nautique des Escalières.

Au programme :
- « Hurricane Rider » (Rock'n'roll garage band)
- « Magic 85 » (Big band soul et funk)
- « Sound of Muffins » (Rock)
- « Feeling Band » de Chasse (Soul et funk)
- « 5/7 Band » de Seyssuel

Nous vous attendons nombreux pour ce qui s'annonce d'ores et déjà, si la météo est de la partie, comme une magnifique soirée qui saluera l'arrivée de l'été !

Agenda
> **Mercredi 9 mai à 19h : scène ouverte, bâtiment du Château**
> **Du mardi 29 mai au vendredi 8 juin : préinscriptions aux différents cours de l'École pour l'année scolaire 2012/2013 (pour les anciens élèves)**
> **Vendredi 1er juin à 19h : scène ouverte avec la participation de l'école de musique de Seyssuel, parc du Château**
> **Mercredi 20 juin à 19h : fête de la Musique 2012, bassin nautique**
> **Samedi 30 juin à 13h30 : conte musical, Scène de Cybèle (« Jazz à Vienne »)**
> **Mercredi 4 juillet à 20h30 (horaire à confirmer) : concert du « Feeling Band », Tente à Bœuf, (« Jazz à Vienne »)**

La saison 2011/2012 se poursuit

Tennis Club de Chasse

Cette année, deux équipes sont engagées pour les championnats Dauphiné-Savoie de tennis :

- l'équipe 1, composée de quatre joueurs : Mika, Rémi, Sébastien et Kévin, qui évolue pour l'instant en division 3 et qui vise bien sûr la montée en division supérieure ;
- l'équipe 2, également composée de quatre joueurs : Bastien, Hugo, Florent et Gaël, qui évolue quant à elle en division 7.

Nous retrouverons aussi nos joueurs dans les différents tournois de la région et leur souhaitons d'ores et déjà bonne chance.
Du côté de l'agenda du club, une sortie de ski a eu lieu en février dernier dans la station des Deux-Alpes : au menu, poudreuse, bonne humeur et bain de soleil.
Notre assemblée générale du mois d'avril a permis de présenter la nouvelle organisation du club, dans la perspective du changement d'équipement qui aura lieu prochainement avec le transfert de nos installations sur le site de Moleye.
Enfin, début juin, des préinscriptions pour la saison 2012/2013 auront lieu directement au nouveau complexe sportif de Moleye. Elles seront l'occasion d'abord de découvrir les lieux mais aussi présenter le club et de donner des informations utiles à toutes les personnes intéressées.

À bientôt sur les courts !

Contact et renseignements :
Rémi Soriano
P. 06 03 62 38 36
remi_soriano@yahoo.fr



Le club fête ses 40 ans !

GS Chasse Basket

La saison 2011/2012 fut ponctuée jusqu'ici de nombreux événements festifs : la paëlla, le vide-coffre à jouets, l'arbre de Noël, la soirée dansante… Et le 12 mai prochain, place au cassoulet !
Il aura cette année une saveur particulière. Non pas que la recette ait changée : il vient toujours du même producteur artisanal du Gers. Mais ce sera ce jour-là l'occasion, pour tous nos licenciés, de se retrouver pour souffler les quarante bougies du club.

Joyeux anniversaire !



Pour l'occasion, cette dernière journée de championnat sera animée par Astroking, la mascotte du club de basket de l'ASVEL, qui vous fera gagner de nombreux lots lors du tirage de notre tombola. Les bandas nous ferons voyager dans le Sud-Ouest sur les airs de Paquito. Nous avons également invité une troupe de basketteurs acrobatiques qui font partie des Crazy Dunkers et se sont produits notamment lors des Jeux Olympiques, en Euroligue ou lors de matchs NBA… Ils nous proposeront une fantastique démonstration de *dunks* (*). Avis aux amateurs !



Attention, le nombre de places étant limité, pensez à réserver vos places dès maintenant.

Du côté des terrains

Sur le plan sportif, la saison 2011/2012 n'est pas encore terminée. Les jeunes basketteurs entament seulement leurs matchs retour.
La Fédération a décidé de ne plus attribuer de classement pour les équipes de mini-basket. C'est bien dommage car nos quatre équipes de mini-poussins, mini-poussines, poussins et poussines réalisent de belles prestations, ce qui est de bon augure pour les saisons à venir.



Les mini-poussines

Les équipes de jeunes (benjamins, minimes garçons et filles, cadettes) et les seniors féminines sont plus en difficulté. Ce n'est toutefois pas une raison pour baisser les bras. Au contraire, il faut continuer à travailler car cela devrait payera l'an prochain !
Les cadets sont deuxièmes de leur poule. Même si l'objectif n'était pas de se hisser en haut du tableau, nous ne pouvons que les féliciter. Souhaitons-leur de belles victoires et, pourquoi pas, de les voir atteindre les phases finales…



Les seniors féminines



L'équipe Loisirs

Les seniors masculins arrivent en septième position sur douze. La poule est très serrée. Il n'y a que cinq points d'écart entre le deuxième et le onzième. Il ne s'agit donc pas de se mettre une pression inutile : concentration et cohésion devraient permettre d'assurer le maintien.
De beaux challenges sportifs, une belle fête de clôture : c'est une magnifique fin de saison qui se dessine.

Le président, Laurent Renaud

(*) Action de jeu au basket consistant à marquer en s'accrochant à l'arceau.

Rendez-vous le 22 juin pour la kermesse

Sou des écoles

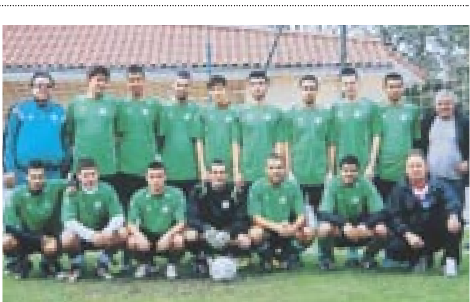
Chers parents,
Le 22 juin prochain, le Sou des écoles de Chasse-sur-Rhône organise sa traditionnelle kermesse. Pour vos enfants, c'est le moment de danser et de s'amuser. Mais pour que cette fête soit possible et parfaitement réussie, nous avons besoin de votre soutien et de votre collaboration pour son organisation : préparation et tenue des stands, rangement, etc.
Une première réunion aura lieu le 24 avril à 20h dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture. La présence nombreuse des bénévoles est indispensable. C'est la raison pour laquelle nous comptons vivement sur votre participation.
Chers commerçants chassères, nous avons également besoin de votre soutien pour nous permettre de doter les différents jeux de notre fête de nombreux lots. Merci d'avance de bien vouloir prendre contact pour cela avec nous à l'adresse suivante : soudesecoles.chasse@laposte.net

Le bureau
du Sou des écoles

En route vers Moleye !



L'équipe des U15



En 2011/2012, l'équipe 1 du GS Chasse Foot aura surtout péché par sa jeunesse et son inexpérience, dans une poule assez élevée.

GS Chasse Foot

Ça y est ! Joueurs et dirigeants du GS Chasse Football vont rejoindre très prochainement les installations mises à leur disposition par la Mairie de Chasse-sur-Rhône dans le nouveau complexe sportif de Moleye.
Une convention a été établie entre la Commune et le club, qui devrait être signée dans les prochaines semaines. Elle implique pour nous une nécessaire remise à plat de notre organisation et de notre fonctionnement car les terrains de football seront homologués jusqu'au niveau CFA et l'on pourra même jouer désormais en nocturne.
Nous avons besoin de sang-neuf. C'est la raison pour laquelle toutes les personnes intéressées souhaitant rejoindre le GS Chasse Foot sont les bienvenues. Différentes commissions devront être mises en place pour gérer au mieux la nouvelle vie du club. Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 29 juin prochain. Il vous suffira d'y être présent pour poser votre candidature. Mais, dès à présent, toute personne intéressée peut prendre contact, à la mairie, avec Gabriel Buono, adjoint à la culture et aux sports, qui fera suivre aux dirigeants actuels.
Compte tenu de l'importance et de la qualité du complexe sportif, des accords pourraient intervenir avec le District ou la Ligue de football du Rhône, pour des détections, des stages d'éducateurs et d'entraîneurs voire l'organisation de finales de championnat ou de coupe.
Pour ce qui concerne la saison 2012/2013, éducateurs et entraîneurs sont prêts pour encadrer les joueurs, quelle que soit leur catégorie. Une équipe féminine intégrera même le GS Chasse Foot et participera au championnat. Quinze joueuses sont déjà inscrites et ont commencé à s'entraîner. Mais il reste encore de la place et si vous voulez rejoindre ces footballeuses, vous pouvez prendre contact avec Thierry Geladze au 06 26 44 21 37.
En attendant, la saison 2011/2012 devrait vraisemblablement pouvoir se terminer sur le stade actuel des Escalières, avant que de pouvoir bientôt jouer ou nous entraîner à Moleye, sur les terrains synthétiques. L'inauguration du nouveau complexe sportif est prévue pour le samedi 15 septembre 2012. D'ici là, le gazon naturel du terrain d'honneur aura eu le temps de pousser et de prendre de solides racines.

Yves CHAPUT, président d'honneur

La saison redémarre

Sauveteurs

Barque
La saison de barque a redémarré au mois de mars dernier. Les entraînements ont lieu chaque mercredi à partir de 17h, au bassin nautique situé dans le quartier des Escalières (au sud du centre commercial Géant Casino). Les jeunes Chassères peuvent venir découvrir une activité saine et de plein air qu'il est possible de pratiquer comme loisirs ou en compétition.
Contact et renseignements :
T. 07 50 07 14 68 • info@joute-barque.com
Notre course annuelle de barque aura lieu le dimanche 29 avril prochain dans le quartier du Rhône, quai Jean-Pierre-Criner (entrée libre).

Joute
Venez nombreux assister à notre week-end de joute des 16 et 17 juin.



Vous pourrez voir nos jouteurs locaux affronter les sportifs de la région. L'animation musicale sera assurée par les Barket's.
L'entrée est gratuite.

Plus d'informations à l'adresse suivante :
www.joute-barque.com

Vidéos joute et barque :



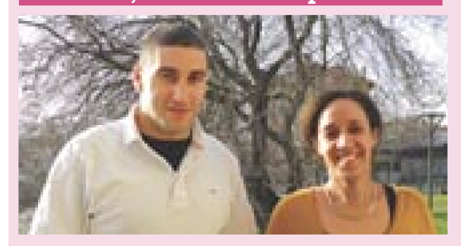
Nos prochaines manifestations

> Dimanche 29 avril, quai Jean-Pierre-Criner • Course de Barques. Critérium, à 10h. Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, à 14h.
> Samedi 16 juin, bassin nautique • Joute. Critérium des jeunes et féminines, à partir de 14h30.
> Dimanche 17 juin, bassin nautique Challenge de joute Paul-Frantz et François-Criner (méthode Givordine), de 9h à 19h
Vide-grenier, de 8h à 19h
> Samedi 14 juillet, bassin nautique Démonstration de joute en « belle passe », à 15h
> Dimanche 5 août, bassin nautique Demi-finales du championnat de France de joute (méthode Givordine)

Associations

Deux nouveaux éducateurs à Chasse

Préven'Ir, la Prévention spécialisée

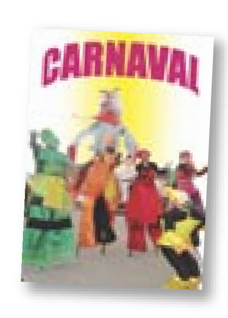


Depuis plusieurs mois, après le départ à la retraite de notre ami Daniel Siino qui aura fortement marqué de son empreinte la jeunesse de Chasse pour laquelle il aura tant œuvré sans ménager jamais ni son temps ni ses efforts, deux nouveaux éducateurs accueillent les jeunes Chassères dans les locaux de l'association, situés à l'extrémité nord du bâtiment du Château.
Tous deux éducateurs spécialisés de formation, Malika Ait Boudlal est arrivée dans notre commune du département du Rhône, où elle travaillait auparavant, en octobre 2011. Quant à Krim-Ryad Zeghdani, il a pris ses fonctions en janvier dernier, après avoir exercé dans le secteur de Roussillon.
L'association Préven'Ir rayonne en effet sur un territoire allant de Chasse-sur-Rhône, au nord, à Chanas, au sud, grâce à un réseau de quinze éducateurs encadrés par deux chefs de service.
Ils reçoivent les jeunes gens âgés de 11 à 21 ans désireux soit d'échanger avec des adultes, soit de trouver des solutions aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, librement et avec une garantie d'anonymat.
Afin de pouvoir être interpelés directement dans l'espace public, Malika et Ryad s'impliquent fortement dans la vie de la commune en nouant des partenariats avec les acteurs sociaux locaux, en étant davantage présents physiquement dans les quartiers pour aller à la rencontre des jeunes et des familles ou encore en participant, aussi souvent que possible, aux différentes manifestations organisées à Chasse (carnaval, inauguration de l'épicerie sociale, séances de Ciné Été…). Nous leur souhaitons la bienvenue à Chasse.
Infos pratiques
Permanences à Chasse-sur-Rhône : les mercredi et vendredi, de 14h à 16h
T. 04 72 24 15 58 - P. 06 23 47 57 64
chasse@prev-ir.fr
N'hésitez pas à leur laisser un message en cas d'absence. Ils consultent leurs messageries très régulièrement.

Le printemps du centre social

Centre social Paul-Vittoz

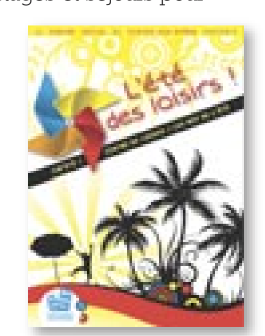
Après un carnaval 2012 haut en couleurs le 6 mars dernier, de nouvelles animations vont avoir lieu dans les différents quartiers de la commune, avec le retour des beaux jours.



Assemblée générale annuelle
Mais la première date à retenir dès à présent est celle de notre assemblée générale. Elle aura lieu le jeudi 26 avril à 19h dans nos locaux fraîchement rénovés par la Municipalité, qui reste attentive aux besoins des habitants.
Un panorama de l'année écoulée ainsi que des comptes-rendus des manifestations organisées, des différentes activités du centre de loisirs et des nombreux projets des habitants, jeunes et moins jeunes, viendront témoigner de la bonne santé du centre social Paul-Vittoz.
Ce sera aussi l'occasion de mettre en place quatre commissions nouvelles, regroupant habitants, professionnels, élus municipaux et membres de notre conseil d'administration, destinées à réécrire un nouveau projet pour le centre social qui vous ressemblera car c'est vous qui l'aurez choisi :
> une commission « Budget et financement des actions » ;
> une commission « Communication » ;
> une commission « Manifestations et événements » ;
> une commission « Éducation ».

Programme du printemps 2012
> Fête des jardiniers aux « Jardins extraordinaires », le vendredi 4 mai 2012
> Fête de quartier sur les Hauteurs, le vendredi 25 mai 2012
> Fête des voisins aux Espinasses, le vendredi 1er juin 2012
> Fête de l'été au Château, le mercredi 13 juin 2012
> Petit-déjeuner place Jules-Ferry, le jeudi 21 juin 2012

Dès le mois de juin prochain, nous diffuserons l'édition 2012 de la plaquette de l'été des loisirs, qui vous présentera en détail les rendez-vous de l'été ainsi que le planning de toutes nos activités : le centre de loisirs pour les 3-17 ans en juillet et en août, les stages et séjours pour les jeunes, les sorties familiales et les fêtes de quartier, les séances de « Ciné Eté en Pays viennois », sans oublier bien sûr les services proposés par le centre social à la rentrée.



Au nom des membres du conseil d'administration et de toute l'équipe du centre social Paul-Vittoz, je vous souhaite un printemps magnifique et un été radieux.

La présidente,
Arlette Lardière

L'Association des Musulmans de Chasse a vu le jour

ACMC

C'est à la suite d'une prise de conscience collective que l'Association des Musulmans de Chasse-sur-Rhône (association à but non lucratif) a vu le jour en 2011 afin de pallier un sentiment d'absence d'espace d'échange culturel et cultuel, ressenti par certains dans notre commune.
En effet, les seules occasions de rencontre ont lieu à l'occasion des mariages ou des enterrements et c'est cette triste situation que l'association compte faire évoluer par son action.
Ouverte à tous (musulmans et non-musulmans, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes) et désireuse de développer des liens de proximité, l'ACMC s'engage à une complète transparence et invite donc toute personne curieuse de découvrir l'Islam à la rejoindre, au-delà des préjugés.
L'association prône des valeurs d'éthique, de fraternité, d'altruisme et de foi. Elle s'organise autour de deux pôles :
• un pôle cultuel, qui a pour vocation de permettre à chacun de progresser dans l'apprentissage de la science et de la religion, par le biais de conférences, d'événements, etc. ;
• un pôle culturel, qui consiste en la mise en place de voyages, d'actions de bénévolat, d'apprentissage de la langue arabe, de rencontres autour de repas conviviaux ou de débats de société.
La priorité actuelle de l'Association des Musulmans de Chasse-sur-Rhône est de trouver un local afin d'y établir son siège. L'ACMC travaille à cela depuis plus d'un an mais ses démarches auprès de la Mairie, de l'Opac 38 ou de l'habitat privé ont pour l'instant été infructueuses, en dépit de la confiance et de la détermination de ses responsables.
Le bureau de l'ACMC se compose de quatre membres qui vous remercient par avance de votre soutien :
• Président : Saïd Boukhaloua
• Vice-président : Ahmed Moubarik
• Trésorier : Samir Gabsi
• Responsable Communication : Nabil Bessbas
Contact :
P. 06 59 13 02 26
association.ACMC@gmail.com

L’évêque en visite au mois de juin



Paroisse Sainte-Blandine

L’évêque du diocèse de Grenoble-Vienne, Monseigneur Guy de Kerimel, sera en visite pastorale dans la paroisse Sainte-Blandine-des-Deux-Vallées au mois de juin prochain. Il sera en particulier présent lors la messe célébrée en l’église de Chasse-sur-Rhône, le dimanche 10 juin. Exceptionnellement, la célébration aura lieu ce jour-là à 10h30 et non à 9h30, comme habituellement à Chasse.

Un évêque, à quoi ça sert ?

Dans l’Église catholique, chaque évêque est responsable d’un diocèse. Et, en France, chaque diocèse correspond en général à un département. Monseigneur de Kerimel est ainsi le responsable de l’Église dans tout le département de l’Isère. À ce titre, pour mieux connaître les réalités du territoire et rencontrer les personnes qui l’habitent, il organise des visites dans chaque paroisse. Il s’est ainsi rendu à Vienne (paroisse Sanctus en Viennois) au mois de mars dernier. Il revient donc dans notre secteur pour rendre visite cette fois à la paroisse Sainte-Blandine qui regroupe, rappelons-le, outre Chasse-sur-Rhône, les « clochers » de Chuzelles, Seyssuel, Serpaize, Villette-de-Vienne et Luzinay.

Cette visite est l’occasion de rencontrer les chrétiens du secteur mais pas seulement. Monseigneur de Kerimel souhaite également faire connaissance avec toutes les réalités du territoire et avec les personnes qui désirent échanger avec lui. Il y aura donc au programme, vraisemblablement, la visite d’une entreprise locale ainsi qu’une rencontre avec les acteurs chassères de la vie politique et associative. L’Église se veut au cœur des réalités de notre monde : qui s’en plaindrait ?

Rénovation de l’église Saint-Martin : encore beaucoup à faire !

Dans le précédent *Chasse Info*, nous avons évoqué les projets de rénovation de l’intérieur de l’église Saint-Martin. Aux côtés de l’ASREC, qui prend en charge les réparations extérieures, un certain nombre de personnes de Chasse (paroissiens mais aussi non-pratiquants) s’impliquent dans cette opération qui vise à rendre plus beau et plus accueillant ce lieu ouvert à tous. Des études précises sur les travaux à accomplir ont été engagées. Les habitants de la commune et le monde économique sont également sollicités car le défi est aussi financier. Beaucoup croient l’Église riche. En fait, elle ne vit que des dons de ses fidèles. Les bâtiments dont elle est propriétaire (et l’église de Chasse en fait partie) sont une lourde charge car il faut les entretenir. Répondre à l’appel à souscription lancé pour notre église est indispensable pour sauvegarder cet élément du patrimoine bâti chassère.

Rappel pour les messes

Les messes à Chasse ont généralement lieu les 2e et 4e dimanches de chaque mois, à 9h30. Pour les chrétiens qui souhaitent pratiquer chaque semaine, une messe a lieu tous les dimanches à 10h30 en l’église de Seyssuel. Chacun doit savoir enfin qu’avec l’église de Luzinay, celle de Chasse est la plus grande de la paroisse. Elle peut donc accueillir les célébrations les plus importantes : celles qui ont eu lieu lors de la Semaine Sainte (avant Pâques) ; celles de la première communion, à l’Ascension (jeudi 17 mai) et à la Pentecôte (dimanche 27 mai). Enfin, après la visite pastorale de l’évêque (dimanche 10 juin), la profession de foi des enfants sera aussi célébrée en l’église Saint-Martin de Chasse, le dimanche 17 juin.

Les Chassères n’ont donc pas à se plaindre. Leur église, dédiée à saint Martin, n’a pas fini de servir. Il faut qu’ils en réjouissent et donc qu’ils se préoccupent de son état.

Chapeau bas



La plupart d'entre vous connaissent vraisemblablement Marius Kouzoubachian, au moins de vue. Né à Chasse-sur-Rhône en 1939, il y réside en effet sans interruption depuis 1961. Ceux qui le connaissent un peu mieux savent sans doute qu'il a travaillé jusqu'à sa retraite, en 2002, dans le secteur du Bâtiment et des Travaux publics, comme artisan carreleur notamment. Mais c'est comme compagnon mosaïste que Marius Kouzoubachian aime encore à se présenter, tant cet art décoratif fait partie intégrante depuis toujours de son existence.



Du revêtement de piscine à l'œuvre d'art, il n'y a qu'un pas que la technique et le talent du mosaïste qu'est Marius Kouzoubachian permettent aisément de franchir.

Marius Kouzoubachian aux côtés de Napoléon Bullukian



Marius Kouzoubachian : la passion de la mosaïque

L'art de créer

Tout au long de sa carrière professionnelle, Marius Kouzoubachian a en effet mené en parallèle la pose de carrelage pour le bâtiment (salles de bain, piscines…) et la réalisation d'œuvres d'art, comme un portrait de Napoléon Bullukian, résistant et industriel français d'origine arménienne installé à Lyon (1905-1984), des figures religieuses ou allégoriques (l'Automne), des paysages ou encore des personnages intemporels (Arlequin).
Procédé ancien, très utilisé dès l'Antiquité, la mosaïque est un art où l'on utilise des fragments de pierre, d'émail, de verre ou de céramique (les tesselles), assemblés à l'aide de mastic ou d'enduit, pour former des motifs ou des figures. Il requiert de la part de celui qui le pratique patience et minutie, créativité et sens artistique.
Marius Kouzoubachian a toujours souhaité pouvoir réaliser de grandes pièces pour démontrer la valeur de cet art millénaire et c'est donc avec un grand plaisir que nous vous présentons ici quelques-unes de ses œuvres majeures, qui illustrent parfaitement l'étendue de ses talents d'artiste.

Désormais plus disponible mais toujours aussi passionné, Marius Kouzoubachian souhaiterait aujourd'hui vivement pouvoir transmettre, à titre bénévole, son savoir-faire à des apprentis ou à de jeunes compagnons désireux de perfectionner leur technique et leur pratique. Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction qui transmettra.

BIO EXPRESS

1939 : Naissance à Chasse-sur-Rhône
1956 : Diplôme du centre d'apprentissage du bâtiment à Villeurbanne
1958 : Suit des cours à l'école de mosaïque d'art de Spilimbergo (Italie)
1961 : Retour à Chasse
• Travaille comme carreleur dans le bâtiment
• Réalise des mosaïques décoratives et artistiques
2002 : Retraite du Bâtiment et des Travaux publics
• S'établit comme micro-entrepreneur (carreleur et mosaïste)
2012 : Souhaite transmettre son savoir-faire et sa passion à des apprentis mosaïstes



Tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Portrait de Jean-Jacques Rousseau, par Maurice Quentin de la Tour (1753)

Le Gavroche des *Misérables* de Victor Hugo avait beau chanter « On est laid à Nanterre, c'est la faute à Voltaire, et bête à Palaiseau, c'est la faute à Rousseau… », que sait-on vraiment aujourd'hui de l'auteur des *Confessions*, à l'heure où la Région Rhône-Alpes commémore le tricentenaire de sa naissance ?



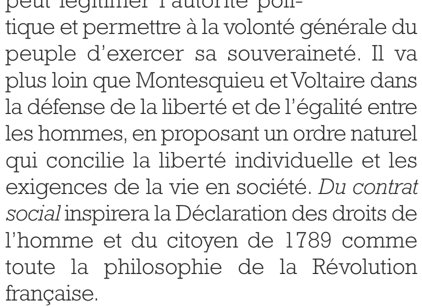

ÉMILE
OU
DE L'ÉDUCATION,

Commémoration

L'enfance et l'adolescence (1712-1741). Jean-Jacques Rousseau est né à Genève dans une famille calviniste. Orphelin de mère, il est abandonné par son père à l'âge de dix ans et élevé par son oncle. Son éducation se fait au gré de ses fugues, de ses errances à pied et de ses rencontres, en particulier avec Madame de Warens, qui influencera son œuvre, s'attachera à parfaire son éducation et le contraindra même à se convertir au catholicisme. La postérité ayant surtout retenu le philosophe, on sait peu que Jean-Jacques était aussi un fort bon musicien et que c'est pour enseigner cet art qu'il se fixe d'abord à Neuchâtel, en 1730. Il arrive à Chambéry en 1731 et travaille au sein des services administratifs du duché de Savoie. Il devient maître de musique auprès des jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie chambériennes. Dix années durant, aux Charmettes près de Chambéry, Rousseau étudie passionnément la littérature comme la musique. Il écrit son premier livre en 1739 : *Le Verger de Madame la baronne de Warens*. En 1741, Jean-Jacques Rousseau devient précepteur des enfants de Madame de Mably à Lyon mais il n'y a de gloire que parisienne et Rousseau s'y fixe en 1742.

L'ambition (1742-1755). Passionné de musique, il élabore un système de notation musicale qui ne rencontre pas le succès espéré dans la capitale. Après un séjour à Venise, il retourne à Paris où il se lie d'amitié avec Diderot, qui lui demande d'écrire des articles sur la musique pour l'*Encyclopédie*. Jean-Jacques Rousseau vit en ménage avec Thérèse Levasseur, modeste servante, avec laquelle il a cinq enfants. Ne pouvant les élever correctement, il les confie aux Enfants-Trouvés, ce que lui reprocheront plus tard ses ennemis. Jean-Jacques Rousseau acquiert la gloire en 1750 avec son *Discours sur les sciences et les arts*. Il y prend comme hypothèse méthodologique ce qui va devenir le thème central de sa philosophie : l'homme naît naturellement bon et heureux ; c'est la société qui le corrompt et le rend malheureux. Il réfute ainsi la notion de péché originel. Jean-Jacques Rousseau retourne dans sa patrie d'origine en 1754 et retrouve la religion calviniste.

Le philosophe (1756-1761). Après un séjour chez Madame d'Épinay, il est recueilli à Montmorency en 1757 par le maréchal de Luxembourg et va y passer les années les plus fécondes de son existence. Après la publication en 1761 de *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, viennent tour à tour *Émile ou De l'éducation* puis *Du contrat social* en 1762, véritables pierres angulaires de sa pensée politique.


DU
CONTRACT SOCIAL;
OU,
PRINCIPES
DU
DROIT POLITIQUE.

• Son œuvre principale, *Du contrat social*, analyse les principes fondateurs du droit politique.
Pour Rousseau, seule une convention fondamentale peut légitimer l'autorité politique et permettre à la volonté générale du peuple d'exercer sa souveraineté. Il va plus loin que Montesquieu et Voltaire dans la défense de la liberté et de l'égalité entre les hommes, en proposant un ordre naturel qui concilie la liberté individuelle et les exigences de la vie en société. *Du contrat social* inspirera la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 comme toute la philosophie de la Révolution française.
• Dans *Émile ou De l'éducation*, Jean-Jacques Rousseau soutient que l'apprentissage doit se faire par l'expérience plutôt que par l'analyse. Il y professe également une religion naturelle, sans dogme, par opposition à la révélation surnaturelle, ce qui lui vaut d'être condamné en 1762 par le parlement de Paris.

Les exils (1762-1778). Il se réfugie alors en Suisse puis en Angleterre, où il est hébergé par David Hume avec lequel il se brouille rapidement. De retour en France en 1767, il herborise à la Grande Chartreuse. En janvier 1769, Rousseau s'installe à Maubec, à côté de Bourgoin-Jallieu, où il met la dernière main à ses *Confessions* qui ne seront publiées qu'après sa mort.
1770 est l'année du retour de Jean-Jacques Rousseau à Paris où il va vivre plusieurs années dans la maladie et l'isolement. Critiqué par les philosophes, il se sent persécuté. Attisée par Voltaire, qui se moque de sa théorie où la société dénature l'homme, la population va même jusqu'à lapider sa maison et brûler ses livres. La dernière année de sa vie se passe à Ermenonville, dans la propriété du marquis René-Louis de Girardin, où il s'éteint le 2 juillet 1778. Rousseau est inhumé le 4 juillet sur l'île des Peupliers. En 1794, la Convention fait transférer ses restes au Panthéon à Paris, trois années seulement après ceux de Voltaire.

Retrouvez toutes les informations sur les célébrations du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en Rhône-Alpes sur l'Internet :
www.rousseau2012.rhonealpes.fr

Mémoires

Photo(s) de classe(s)



Sont présents sur la photo, de haut en bas et de droite à gauche :
> ? - FOREL - Titi LOPEZ - Ohanes KARAOANESSIAN - DEBARD - Bedo TCHOULFIAN † - ?
> ? - Comis ESCOFFIER - Nian TURA - Jean-Claude JACQUEMOT - ? - TOROSSIAN † - DE BARROS - Zorro FERNANDEZ - Jean GOMEZ †
> Marsoup AMEDJANIAN - DEBARD - DEBARD - Marius KOUZOUBACHIAN - ? - GILIBERT - ?

Un cliché de l'année scolaire 1949/1950

Cette photo de classe nous a aimablement été confiée par M. Marius Kouzoubachian, que nous remercions chaleureusement pour sa contribution.
Il s'agit de la classe de première (année du certificat d'études) de Monsieur Claret. On reconnaît aisément, sur ce cliché en noir et blanc, l'ancienne école du Château à son escalier extérieur caractéristique.
La plupart des noms des élèves présents sur cette photo sont connus de son propriétaire. Par contre, si vous vous reconnaissez ou reconnaissez des personnes dont les noms sont pour l'instant manquants, n'hésitez pas à contacter la rédaction qui fera suivre avec plaisir vos informations à Monsieur Kouzoubachian.

Une fois encore, la rédaction profite de cette rubrique pour vous rappeler que Michel Paret et Éric Combaluzier restent à la recherche de photos d'école, des conscrits, des Hauts-Fourneaux, de communion… c'est-à-dire de tout ce qui fait la mémoire et l'histoire, grande ou petite, de Chasse-sur-Rhône.
Nous remercions celles et ceux qui leur communiquent des informations ou leur prêtent des photographies qu'ils numérisent soigneusement avant de les leur rendre.
N'hésitez pas à prendre contact avec eux : ils sont toujours heureux de pouvoir répondre aux questions qui leur sont posées.

Pour tout renseignement :
Michel Paret
79, rue Baudelaire
T. 04 78 07 12 25 / P. 06 79 28 53 63
michel.paret@neuf.fr
ou à la MJC de Chasse (bât. du Château)
Éric Combaluzier
35, rue du 19-Mars 1962
T. 04 78 07 13 54
eric.combaluzier@freesbee.fr
ou à l'école primaire Pierre-Bouchard



© MD

Rendez-vous à Chasse

MAI 2012				
Vendredi	**4**	Fête des Jardins	Centre social Paul-Vittoz	"Jardins extraordinaires", la journée
Samedi	**5**	Repas	Amicale des sapeurs-pompiers	Salle Jean-Marion, le soir
Dimanche	**6**	2e tour de l'élection présidentielle		Mairie/Château/Restaurant scolaire
Mardi	**8**	Comm. Victoire 1945		Monument aux Morts, 11h (RDV place Jules-Ferry)
Mercredi	**9**	Scène ouverte	École de musique	Château, 19h
Samedi	**12**	Repas du 40e anniversaire	GS Chasse Basket	Salle Jean-Marion, 19h
		Concours de pétanque	Amicale Boule	14h, sur place
Dimanche	**13**	Matinée Feuilles de vignes	Communauté arménienne	Château, 9h-13h
Vendredi	**25**	Fête des voisins "Hauteurs"	Centre social Paul-Vittoz	Quartier de Trembas, 18h30
Samedi	**26**	Demi-finales de basket	GS Chasse Basket	Gymnase municipal, toute la journée
Dimanche	**27**	Demi-finales de basket	GS Chasse Basket	Gymnase municipal, toute la journée
		Repas des chasseurs	ACCA	Château, 12h
Lundi	**28**	Rallye surprise	MJC	Départ du bât. du Château, 9h-15h (repli au Château)
Mardi	**29**	Collecte de sang	Donneurs de sang bénévoles	Bât. du Château, 15h30-19h
JUIN 2012				
Vendredi	**1er**	Fête des voisins "Espinasses"	Centre social Paul-Vittoz	Quartier des Espinasses, 18h30
		Scène ouverte	Écoles de musique Chasse/Seyssuel	Parc du Château, 19h (repli bât. du Château)
Samedi	**2**	Finales de basket	GS Chasse Basket	Gymnase municipal, toute la journée
Dimanche	**3**	Finales de basket	GS Chasse Basket	Gymnase municipal, toute la journée
Mercredi	**6**	Pique-nique	Fnaca	Bassin nautique (la journée)
Jeudi	**7**	Assemblée générale	GS Chasse Basket	Gymnase municipal, 20h
Samedi	**9**	Sortie annuelle	Vignerons Saint-Vincent	Extérieur de Chasse (la journée)
Dimanche	**10**	1er tour des élections législatives		Mairie/Château/Restaurant scolaire
		Sortie pédestre	Donneurs de sang bénévoles	Extérieur de Chasse (la journée)
Mardi	**12**	Conte musical	École Pierre-Bouchard/ École de musique	Salle Jean-Marion, 18h
Mercredi	**13**	Rencontre de judo	MJC	Gymnase municipal + salle Jean-Marion, 17h-20h
		Fête des enfants + repas	Centre social Paul-Vittoz	Parc du Château, 16h-23h
Vendredi	**15**	Gala de danse moderne	MJC	Gymnase + salle Jean-Marion, 20h30
Samedi	**16**	Challenge Paul-Frantz	Société de Sauvetage	Bassin nautique (toute la journée)
		Spectacle section "Théâtre"	MJC	Salle Jean-Marion, 17h
		"Chasse en fête 2012" - Trophées sportifs	Saison culturelle Mairie	Bassin nautique, à partir de 18h
Dimanche	**17**	2e tour des élections législatives		Mairie/Château/Restaurant scolaire
		Challenge Paul-Frantz + vide-grenier	Société de Sauvetage	Bassin nautique (toute la journée)
Mercredi	**20**	Fête de la Musique	École de musique	Bassin nautique, 19h
Jeudi	**21**	Petit-déjeuner	Centre social Paul-Vittoz	Place Jules-Ferry, 8h-10h
Vendredi	**22**	Kermesse (ou 29/06 si pluie)	Sou des écoles	École Pierre-Bouchard, 18h
Samedi	**23**	Concours de pétanque	Amicale Boule	Nocturne (à partir de 18h), sur place
Dimanche	**24**	Journée de la Résistance		Monument rue du 8-Mai, 8h45
Vendredi	**29**	Assemblée générale	GS Chasse Foot	Complexe sportif de Moleye, 18h
		Concours de pétanque	GS Chasse Basket vétérans	Gymnase municipal, 19h
Samedi	**30**	Conte musical (dans le cadre de "Jazz à Vienne")	École Pierre-Bouchard/ École de musique	Vienne, "Scène de Cybèle", 13h30